

REZÉ-LÈS-NANTES

L
I
T
E
R
I
E

A VOTRE SERVICE...

MEUBLES DARLOT

57, rue Alsace-Lorraine

Tél. : 75-60-40

EBÉNISTE

entre le pont Rousseau et le carrefour

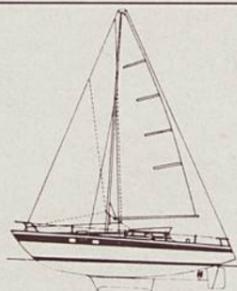
... VOUS AUREZ TOUJOURS LA QUALITÉ

SLOOP V 97

HERSAN

Bateau de croisière de 9,70 m. coque en contreplaqué à double bouchains, pont à teugue, rouf, hauteur sous barrots, 5 couchettes; livré complet avec voilure tergal, W-C, grément inox, matelas, armement, sans moteur

33.000 F



SLOOP V 100 (sans voiles ni moteur) 32 500 F
BELOUGA, en bois, avec voiles et matelas 15 000 F
BELOUGA, Polyester, sans voilure 15 950 F
VELETTE mer de 8 m. sans moteur 27 000 F

CORNU



Dériveur lesté de croisière familiale et course croisière. Rapide, logeable. Hauteur sous barrots, 5 couchettes; Sans voiles ni moteur :
38 600 F

Renseignements et devis sur demande.

Notre garantie : venez visiter notre chantier.
(Tél. (40) 73-38-98)

CHANTIERS DU PORT

Trentemoult -- REZÉ-LÈS-NANTES (44)

Gardiennage - Toutes constructions



Place des Martyrs
PONT-ROUSSEAU
Tél. 75-65-69

Agence exclusive
MOTOBÉCANÉ

Chez Terrien TOUT EST BIEN !

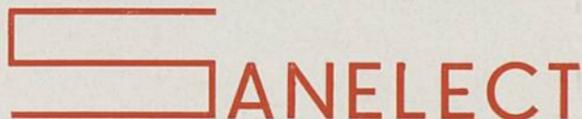
Un renseignement ne coûte rien Facilités de paiement



**PLOMBERIE - SANITAIRE
ÉLECTRO - MÉNAGER
ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
RADIO - TÉLÉVISION
CHAUFFAGE CENTRAL
ET AIR PULSÉ**

RIBET-DESJARDINS

Service après vente



G. BARDET et G. ROUSSEL
79, rue du Jaunais
REZÉ-LÈS-NANTES
Téléph. : 75-69-72
R.M. : 228-165-44
R.C. : 65 A 991 992

Chaudronnerie - Tôlerie - Carrosserie

Toutes soudures autogènes et électriques
PASSAGE AU MARBRE DE TOUS VÉHICULES

A. JOUBERT

14, rue Eugène-Chartier
(anciennement rue de la Fonderie)

Tél. : 73-48-78 - REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)

PEINTURE AUTOMOBILE

Louis EVENO

6, rue Eugène-Chartier
(anciennement rue de la Fonderie)

Tél. : 75-63-54
PONT-ROUSSEAU

Cette revue, dont les frais d'impression sont couverts par la publicité, est éditée à 11 000 exemplaires.
Sa reproduction et sa vente sont formellement interdites.



Bulletin Officiel Municipal

Sommaire

REZÉ-LÈS-NANTES

Canton de BOUAYE
Arrondissement de NANTES
Département de la LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Revue d'Information Municipale
Economique et Touristique
diffusée gratuitement
Reproduction et vente interdites

Rédaction - Documentation - Diffusion :
Mairie de **REZÉ-LÈS-NANTES**

Edition-Publicité



**AGENCE
RÉGIONALE
EDITIONS
OFFICIELLES**

Siège social : 1, rue de la Grave
SAINT-AFFRIQUE (Aveyron)

Services centraux :
Administration - Techniques

Relations Municipales :
53, boulevard de Verdun
SAINT-AFFRIQUE (Aveyron)
Tél. 380 (lignes groupées)

Bureaux Parisiens :
3, cité d'Hauteville - PARIS 10^e

Imprimerie Spéciale
du Bulletin Officiel Municipal
Dépôt légal 2^e trimestre 1966

	Pages
— Introduction, par M. Alexandre PLANCHER, Maire de Rezé	2
— La municipalité	4
— Administration et services municipaux, à votre service	5
— Le service médico-social	6
— En cas d'urgence	7
— Le budget communal	8
— L'urbanisme	9
— L'action sociale	12
— Renseignements généraux	13
— L'habitat	15
— Si vous envisagez de construire	17
— La bibliothèque municipale	18
— L'enseignement - Les maternelles	19
— Les écoles primaires	20
— Le collège d'enseignement secondaire	21
— La cité technique	22
— Hier - Aujourd'hui - Demain	24
— Le théâtre municipal	26
— Zone industrielle	29
— Face aux problèmes des jeunes - L'Office municipal de la jeunesse	30
— Colonie de vacances	32
— Foyer de jeunes et d'éducation populaire	33
— Office municipal des sports - Le stade	34
— Les conseils de parents d'élèves	36
— Les comités des fêtes	37
— Carte régionale	37
— Bulletin de santé de la ville de REZÉ	40
— A votre service	41
— Renseignements divers et pratiques	42



NANTES - STRASBOURG - NANTES

SERVICE HEBDOMADAIRE
Tél. 6 à Rezé — Tél. 36-47-82 à Strasbourg
62, rue de la Chesnaie - REZÉ-LÈS-NANTES

Transports **LERAY Francis**



Rezéennes, Rezéens,

J'ai la charge agréable de vous présenter ce bulletin d'information de la ville. Je pense qu'il vous intéressera et vous donnera en même temps des renseignements utiles.

Une maison spécialisée se charge de son édition ; elle est rémunérée par les annonces que les commerçants de Rezé font publier ; cette revue ne coûte donc rien à la Municipalité, excepté sa distribution dans chaque foyer de la ville.

Je veux remercier, ici, très vivement tous ceux qui ont bien voulu nous apporter leur concours tant financier que technique pour la parution de ce bulletin, et je pense que, périodiquement, les habitants doivent être tenus au courant de ce qui se passe dans leur commune.

Introduction

par **M. Alexandre PLANCHER**

Maire de Rezé-lès-Nantes

Conseiller général

du canton de Bouaye

LE SEUL GRAND MAGASIN DE LA RIVE GAUCHE

prisunic REZÉ

6, avenue de la Libération

Tél. : 71-40-95

PRISUNIC : qualité - prix

Le but poursuivi par la Municipalité est de vouloir transformer notre cité en une véritable petite ville qui réponde vraiment aux besoins de la vie qui se transforme. A Rezé, nous devons pouvoir : naître, s'instruire, se soigner, travailler, se divertir et trouver le repos mérité après une vie laborieuse bien remplie dans une ville ordonnée, propre et saine.

L'effort à faire pour parvenir à doter Rezé des structures nécessaires qui répondent à ces besoins est énorme. Pourtant, depuis quelques années, la ville change de visage et cette amélioration est pour nous le meilleur des encouragements. Nous savons fort bien que nous ne pourrions pas contenter tout le monde. La tendance actuelle est à la décentralisation, c'est un mot à la mode que l'on entend souvent ; malheureusement, cette décentralisation est plus orale qu'effective et, malgré nos efforts, les choses ne vont pas aussi vite que nous le souhaiterions.

Nous devons lutter aussi, pour qu'à l'intérieur de l'agglomération du Grand Nantes dans laquelle nous sommes inclus, nous puissions y trouver notre part, surtout du travail pour éviter un surcroît de fatigue et les risques d'accidents pour les ouvriers et employés.

La décentralisation des usines ne doit pas se faire uniquement dans le Nord de l'agglomération nantaise, elle doit être harmonisée. Le Sud du Grand Nantes semble être négligé dans les hautes sphères depuis quelque temps ; il nous appartient de faire entendre notre voix, de faire comprendre que, même si les moyens sont faibles, nous devons les partager.

Nous devons aussi tendre nos efforts pour doter Rezé et le Sud de la Loire d'établissements scolaires nécessaires pour instruire nos enfants, les préparer, les armer à affronter la vie qui s'ouvre devant eux ; c'est un de nos soucis majeur parmi tant d'autres.

Les problèmes qui se posent actuellement aux municipalités, de quelque tendance qu'elles soient, sont énormes sur le plan financier. Nous ne sommes pas d'accord sur les moyens qui nous sont imposés par les Pouvoirs publics pour les réaliser, c'est une question très importante pour la vie même de nos communes, mais, étant d'ordre politique, je ne peux l'aborder dans ce bulletin.

Quoiqu'il en soit, nous continuerons, sans relâche, à œuvrer pour que vive REZÉ.

LANOË ET ADAM
ENTREPOTS METALLURGIQUES DE L'OUEST

RUE DE L'ILE-MACÉ

REZÉ - LÈS - NANTES

B. P. 338 Nantes

Tél. : 71-32-40

O. PRIN

ORTHOPHONISTE — RÉÉDUCATRICE
Rue de la Chesnaie — 44 - REZÉ

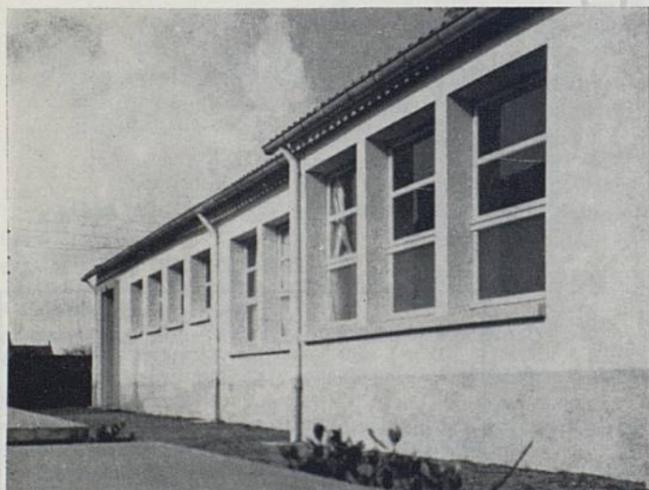
Rééducations :

- De l'articulation - Langage oral
- Langage écrit - Dyslexie - Dysorthographe
- Psycho-motricité : Gaucherie - Débilité motrice

LE SERVICE MEDICO-SOCIAL



Le Centre médico-social
de la Carterie



Le bâtiment de la protection de la mère et de l'enfant

**maurice
BAUD**

Place des Martyrs-de-la-Résistance
Pont-Rousseau
Tél. 73-41-71

Mariages
Portraits d'enfants
Amateurs
Industrie
Photo couleurs

Spécialités Kodak
Agfa et Ferrania

photo-cinéma

Herboristerie-Parfumerie RIVIERE

50, rue Alsace-Lorraine -- PONT-ROUSSEAU - REZÉ
TOUTES LES PLANTES TOUTE LA PARFUMERIE

Grandes marques - Articles pour cadeaux
Soins de beauté - Pédicure

Tout pour la maman et le bébé - Gainses - Soutiens-gorge
Ceintures médicales - Bas à varices - Fournisseurs S.S.

Cette organisation fonctionne à REZÉ grâce à quatre services différents :

- 1° Un service social municipal ;
- 2° Une équipe d'infirmières ;
- 3° Un service de P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) ;
- 4° Un service d'hygiène scolaire.

Mme BONNET, assistante sociale communale, s'intéresse tout particulièrement aux problèmes sociaux :

- les anciens,
- les personnes aux ressources insuffisantes ;
- les malades, les infirmes,
- et, finalement, les familles ne relevant d'aucun service social ou ne bénéficiant d'aucune aide publique.

Des permanences sont assurées tous les matins :

- A LA MAIRIE**, bâtiment annexe : les mardi, jeudi et samedi.
- A LA CARTERIE**, rue Chupiet (rez-de-chaussée) : les mercredi et vendredi.

D'autre part, Mme GENDRONNEAU, infirmière principale, assistée de quatre infirmières diplômées, prépare et organise toutes les vaccinations (scolaires, pré-scolaires et post-scolaires).

De plus, cette équipe d'infirmières assure les piqûres et les soins médicaux à tous les habitants de la ville, soit à la permanence de la Carterie, rue Chupiet (1^{er} étage), permanence fonctionnant tous les jours ouvrables, comme les services de la Mairie, soit, pour les personnes ne pouvant se déplacer, à domicile. Les soins à domicile sont permanents ; en dehors des heures d'ouverture des bureaux, les nom et adresse de l'infirmière de garde sont affichés à la Carterie.

Enfin, la P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) ressort du service social de la C.R.I.F.O.

Cette P.M.I. tient permanence tous les matins, dans le bâtiment communal de la rue Alexandre-Huchon.

La P.M.I. tient également permanence les lundi après-midi et vendredi matin dans un local de la Maison Familiale, sis 9, allée du Pellerin, Château de REZÉ.

Le même service C.R.I.F.O. organise, en plus des consultations de nourrissons dans le bâtiment communal, 36, rue Alexandre-Huchon, les mercredi et vendredi après-midi de 14 à 17 heures.

Enfin, des consultations de nourrissons fonctionnent à la Mairie de REZÉ (bâtiment annexe) les deuxième et quatrième mardi de chaque mois, de 15 à 17 heures.

Ajoutons encore que l'Hygiène scolaire s'occupe des visites médicales de tous les enfants fréquentant les écoles.



OPTIQUE

ACOUSTIQUE

Claude Baron

31, Rue Jean-Jaurès - 44 - REZÉ

Téléphone 71-28-83

VOILERIE GUITTENY

113, rue A.-Briand
REZÉ - 44

Tél: 71-66-79

STORES — TOILES
BACHES — BARNUMS — GRÉEMENTS

en cas d'urgence...!

POMPIERS DE NANTES : Caserne Cdt-Gouzé. Tél. 18 - 74-12-34.
74-37-46.

POLICE-SECOURS : Nantes. Tél. 17.

COMMISSARIAT DE POLICE DE REZÉ, Allée de Touraine.
Tél. 75-61-55.

GENDARMERIE : Pont-Rousseau-Rezé, rue Pierre-Brossolette.
Tél. 75-65-76.

MEDECINS

Docteur ABIVEN Jean-Claude, 81, rue J.-Jaurès. Tél. 75-69-40.
Docteur ANGEBAULT, 36, av. Libération. Tél. 75-63-48.
Docteur BRITON G., 42, rue Vigier. Tél. 75-65-35.
Docteur DAVID J., 5, rue Chupiet. Tél. 75-63-06.
Docteur EVAIN, 14, rue Chupiet. Tél. 75-68-36.
Docteur FARGIS, 56, rue Lt-de-Monti. Tél. 75-62-97.
Docteur FERTIL, 93 bis, rue Thiers. Tél. 75-65-59.
Docteur GROLIER R., 26, av. R.-Guy-Cadou. Tél. 75-66-44.
Docteur GRUNWALD, rue Balinière. Tél. 75-68-60.
Docteur MAZERON Pierre - Docteur MAZERON Jacqueline,
55, rue Jean-Jaurès. Tél. 75-65-01.
Docteur MECHINAUD, 18, rue Chêne-Creux. Tél. 75-62-89.
Docteur SEIDNER, Imm. Le Corbusier. Tél. 71-43-36.
Docteur TRIBON J.-C., Château de Rezé. Tél. 71-79-54.
Docteur ZEILER, rue G.-Boutin. Tél. 75-68-59.

PHARMACIENS

Pharmacie AUBRON L., 1, r. de-Lattre-de-Tassigny. Tél. 75-68-86.
Pharm. BONHOMME, 92, rue A.-Briand. Tél. 75-63-10.
Pharmacie EON, Trentemoult. Tél. 75-63-43.
Pharmacie LEGRAND-LEHAY, 75, rue Thiers. Tél. 75-69-22.
Pharmacie NEXER, La Croix-de-Rezé. Tél. 4 à Rezé.
Pharmacie OGER, 86, rue J.-Jaurès. Tél. 75-68-23.
Pharmacie PRIGENT, 48, rue A.-Lorraine. Tél. 75-64-31.
Pharmacie ROBIN, 2, rue Frères-Tendron. Tél. 41 à Rezé.
Pharmacie SPARFEL, Centre commercial Château de Rezé.
Tél. 73-12-46.

INFIRMIERES MUNICIPALES (La Carterie)

M^{mes} GENDRONNEAU, Infirmière principale. Tél. 75-67-33.
PATISSOU, Infirmière »
BARON, Infirmière »
M^{lles} LABBE, Infirmière »
JACOMO, Infirmière »

MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

J. POTIRON, 70 ter, rue Thiers. Tél. 71-99-88.

CHAUDRONNERIE

FER et CUIVRE
INOXYDABLE
SOUDURES
EN TOUS GENRES

Tél. 75-67-29

P
A
C
O
U
L
I
C

68, rue Aristide-Briand
PONT-ROUSSEAU - REZÉ

STE ALICOT

Gérants : A. LECANU, J.-C. HERVÉ

CHAMP-DE-MARS

89, rue de la Basse-Ville - REZÉ

Tél. 75-62-24

Rezé-lès-Nantes

NANTES



AMBULANCIERS

M. ALBERT (et taxi), rue Lemerle. Tél. 75-66-78.
Mme BENARD, La Balinière. Tél. 75-69-20.
M. BERNARDEAU (et taxi), Château-Bougon. Tél. 75-61-21.
Mlle DAVIAUD, 46, rue Thomazeau. Tél. 75-66-11.
MM. JAUNAY (et taxi), Quai M.-Boissard. Tél. 75-67-15.
JAVELLE, 50, rue Thiers.
LE BRIS, 85, rue J.-Fraix. Tél. 71-53-05.
PICHON (et taxi), 84, rue de la Marrière, NANTES
(Station Trois Moulins).
VALLET, 25, rue A.-Lorraine. Tél. 75-61-51.

TAXIS

ALBERT (et ambulancier), rue Lemerle. Tél. 75-66-78.
BERNARDEAU (et ambulancier), Château-Bougon. Tél. 75-61-21.
CHENE, 13, rue Brossolette. Tél. 71-90-81.
GRAVOUIL, 28, av. R.-Guy-Cadou. Tél. 71-77-80.
JAUNAY (et ambulancier), Quai M.-Boissard. Tél. 75-67-15.
PICHON (et ambulancier), 84, rue de la Marrière, NANTES
(Station Trois Moulins).
RABALLAND, 17, rue J.-Bte-Vigier.
SEVESTRE, Place du Marché. Tél. 73-37-17.

POSTES MUETS P. et T.

Château de Rezé, - poste muet.
Bureau des P. et T. de Rezé, place du Marché. Tél. 75-65-42.
Receveur Rezé : M. HENAFF. Tél. 75-60-15.
Rue Jean-Jaurès - Poste muet.

CABINES

REZÉ A. — Maison Radieuse. Tél. 75-66-90.
REZÉ B. — Trentemoult. Tél. 75-69-59.
RAGON. — Tél. 75-63-66.

SERVICES DE SECOURS

E.D.F. et G.D.F. : 57, rue Thiers. Tél. 75-68-11.
Compagnie des Eaux : 54, rue Jean-Jaurès. Tél. 75-66-32.
Gendarmerie : Rue Pierre-Brossolette. Tél. 75-65-26.

PÂTISSERIE - CONFISERIE
GLACES

J. DENIS

1, place J.-B. Daviais
REZÉ-LÈS-NANTES
(Loire-Atlantique)

Clairette

Siège social et Usine :

Rue J.-B.-Vigier - REZÉ-LÈS-NANTES - Tél. 71-02-79

PLUS DE 100 MAGASINS ET DÉPÔTS A VOTRE SERVICE DANS LA RÉGION

BLANCHISSERIE

NETTOYAGE A SEC

TEINTURES

LE BUDGET COMMUNAL

Notre commune, vue sous l'angle du Service public, peut être comparée à une entreprise de forte taille.

En effet, elle emploie directement environ 150 personnes et participe indirectement à la rémunération d'un nombre de fonctionnaires sensiblement égal.

D'autre part, elle dispose d'un patrimoine immobilier considérable (terrains, bâtiments communaux, écoles, réseaux de voirie, d'assainissement, d'éclairage, etc...), se chiffrant par milliards d'anciens francs.

De même, la valeur de ses biens mobiliers et matériels est à la même échelle.

Enfin, les nécessités de la vie moderne font croître plus rapidement les besoins collectifs que ceux des particuliers. Aussi, il importe à la commune d'entreprendre des investissements toujours plus importants destinés à répondre aux aspirations collectives de ses administrés, telles que : terrains de sports, Maisons de Jeunes, Maisons de retraites, Centres sociaux et culturels, etc...)

Il est évident que la gestion de tout ceci ne peut s'improviser au jour le jour. La Municipalité doit, à l'avance, prévoir ses obligations et ses objectifs, de même que les moyens propres à y faire face. Engagements et moyens sont traduits en chiffres, au fur et à mesure de leur énumération, et leur mise en ordre constitue le budget communal. Celui-ci est établi pour une année.

QUI PRÉPARE LE BUDGET COMMUNAL ?

C'est le Maire, aidé en cela par l'Administration dont il est le chef, qui établit le projet de budget.

Ce projet est ensuite soumis à l'examen de la Commission des Finances du Conseil municipal. Cette dernière le discute en détail et, le cas échéant, y apporte des modifications.

Après quoi, l'Assemblée plénière du Conseil municipal en délibère à son tour et prononce son adoption.

Enfin, une fois adopté, le budget est soumis à l'approbation du Préfet qui veille à la régularité des opérations projetées et à l'équilibre financier de l'ensemble.

Toutes ces formalités accomplies, le budget devient le cadre obligatoire de toutes les activités de la commune durant l'année.

COMMENT EST ÉTABLI LE BUDGET ?

Il est divisé, d'abord, en deux sections : l'une pour le Fonctionnement, l'autre pour les Investissements.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Elle recense toutes les dépenses et recettes courantes indispensables à la bonne marche des services en activité. On y trouve notamment :

- la rémunération des personnels communal et assimilé ;
- les dépenses d'entretien des bâtiments et locaux ;
- l'entretien de la voirie et des réseaux, la salubrité publique ;
- les fournitures de matériel et de mobilier ;
- les fournitures de produits consommables (chauffage, éclairage, eau, etc...);

- les participations en subventions : Police, Pompiers, Santé, P. et T., Aide sociale, Sociétés locales, etc...
- le remboursement des emprunts en capital et intérêts (ces emprunts ayant servi à la création des investissements);

Les recettes correspondantes ont pour origine :
— les taxes communales, dont les taxes locale et de voirie ;
— les participations diverses de l'Etat, sous forme de subventions ;
— les recettes pour services rendus ;
— les loyers et autres revenus du patrimoine.

Malheureusement, pour la plupart des communes dont nous sommes, ces recettes sont toujours insuffisantes. Il existe donc un déficit que le Conseil municipal doit combler en votant des « centimes ». Les contribuables retrouveront ceux-ci sous forme de contributions foncière ou mobilière pour les uns, de patente pour les autres.

A titre d'exemple, le budget de fonctionnement de REZE comporte, pour l'année 1966 :

En dépenses	5 581 422 F
En recettes	2 954 305 F

Le déficit de 2 627 117 F sera couvert par les contributions ci-dessus énumérées.

SECTION DES INVESTISSEMENTS : Elle concerne tous les projets de création déjà votés par le Conseil municipal. Ces projets peuvent figurer pour leur totalité ou être présentés par tranches annuelles.

- A REZE, on y trouve entre autres :
- les acquisitions de terrains à bâtir ;
 - la construction des groupes scolaires primaires ;
 - la participation communale à la création du C.E.S. et du Lycée technique ;
 - la construction du Centre social, de la Maison de Jeunes, du Foyer pour personnes âgées ;
 - les aménagements du Parc des sports et du nouveau cimetière ;
 - la réalisation d'une nouvelle tranche du réseau d'assainissement ;
 - la construction du futur Centre administratif ;
 - les grosses réparations de la voirie urbaine.

Les moyens financiers pour réaliser ces projets sont de deux sortes :

- les subventions de l'Etat et autres collectivités publiques ;
- les emprunts près des organismes financiers publics.

Le budget d'investissement à REZE, pour l'année 1966, se résume de la façon suivante :

Dépenses	29 110 000 F
Recettes	28 700 000 F

Soit un déficit de 410 000 F mis à la charge du budget de fonctionnement.

Hâtons-nous d'ajouter que ce budget d'investissement a, surtout, une valeur indicative. En effet, l'octroi des subventions et emprunts dépend, avant tout, de l'Etat représenté par ses diverses grandes Administrations. Nous comptons de trois à cinq ans de délai entre le dépôt d'un projet et la mise à notre disposition des crédits permettant de le réaliser.

En outre, la politique financière nationale a une influence capitale sur celle des communes. C'est une sujétion qui pèse de plus en plus lourd sur les actions menées par les municipalités, quel que soit leur bon vouloir ou leur esprit d'entreprise.

ATELIER D'HORLOGERIE

Mouvements électriques secteur et à piles - Réveils, etc...
Spécialiste des pendules anciennes

Joseph PALUSSIÈRE

40, rue Victor-Hugo — REZÉ 44 NANTES
Réparations garanties — Vente sur choix

MONTRES
PENDULES

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE NANTES

8, rue de Bréa - Tél. 71-42-54
BUREAUX URBAINS : REZÉ-PIRMIL, 19, rue Dos-d'Ane
Centre Commercial du Château de REZÉ
ouverts du mardi au samedi inclus
de 8 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h
— toutes opérations comme à la caisse centrale —

COUVERTURE

ZINGUERIE

PLOMBERIE

INSTALLATIONS SANITAIRES — CHAUFFAGE CENTRAL

Maison fondée en 1898

MARCEL GRIPPAY

80, rue Jean-Jaurès -- Pont-Rousseau -- REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.) -- Tél. : 75-65-75

L'URBANISME

Une commune dont la population a doublé en moins de vingt ans pose de sérieux problèmes à l'urbaniste, surtout lorsque tout laisse prévoir un développement plus spectaculaire encore dans les années à venir.

Tel est le cas de REZÉ qui doit, tout en conservant et en aménageant un patrimoine témoin du passé, rechercher pour l'avenir les solutions humaines qui en feront une cité fonctionnelle et, espérons-le, pleine de charme.

Examinons, les uns après les autres, les grands problèmes que pose l'urbanisme de notre cité.

I. — EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

C'est après la dernière guerre que fut décidée pour REZÉ la construction d'un réseau séparatif. Cela signifie qu'en fait deux réseaux, l'un d'eaux pluviales, l'autre d'eaux usées, c'est-à-dire ayant servi à tous usages domestiques, cheminent concurremment dans nos rues.

Pourquoi n'avoir pas créé un seul réseau absorbant à la fois eaux pluviales et eaux usées ? Tout simplement parce que :

— d'une part, le valonnement de la commune ne permet pas d'évacuer directement ces eaux d'origines diverses en aval de notre ville, c'est-à-dire vers l'Île Cheviré, sans station de pompage intermédiaire ;

— et que, d'autre part, il eut été peu rationnel et très coûteux de pomper pendant les grosses averses d'énormes quantités d'eaux pour les refouler très loin, alors que les rives de la Sèvre ou de la Loire pouvaient parfaitement les accueillir sans danger pour les riverains.

A) RÉSEAU D'EAUX USÉES

Deux stations de pompage existent actuellement, drainant vers elles un réseau déjà fort dense d'eaux usées.

1° La première, rue Alsace-Lorraine, qui récolte les eaux de tout le secteur de PONT-ROUSSEAU et les refoule vers TRENTEMOULT par les rues Victor-Hugo, Henri-Barbusse, Emile-Zola, centre de REZÉ et rue Général-Leclerc.

2° La seconde, à TRENTEMOULT, qui récolte les eaux usées de cette agglomération dont la trop faible altitude ne permet pas un écoulement en pente naturelle vers l'Île Cheviré.

Une troisième station de relèvement des eaux usées devra être construite à La Morinière pour assainir les secteurs du Chêne-Gala, de La Morinière et des Naudières. Déjà l'amorçage du réseau de desserte de ces différents secteurs est

prévu dans les projets d'assainissement déposés à la Préfecture depuis 1964. Bien entendu, un tel réseau ne peut être construit que par tranches successives, bien qu'il bénéficie d'une subvention de l'Etat égale à 20 % de son prix. A noter que le prix de revient du mètre linéaire de réseau d'eaux usées est d'environ 150 francs, ce qui est une somme évidemment considérable, si l'on tient compte de la longueur du réseau, soit 34 km.

B) RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

La Mairie reçoit souvent les doléances vives et malheureusement justifiées de Rezéens qui se plaignent que leur terrain, voire leur habitation, soient inondés au moment des grosses averses, ce qui ne se produisait pas jusqu'à ces dernières années.

Cet état de choses tient au fait que les constructions nouvelles imperméabilisent le sol qui n'absorbe plus la pluie comme le faisaient les cultures. Aussi, malgré 14 km de collecteurs d'eaux pluviales d'un diamètre variable allant de 30 cm à 1,80 m, y a-t-il encore des points particulièrement délicats, tels que la rue des Champs-Renaudin.

Pour pallier cette situation et permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales dans les aqueducs existants, une équipe d'entretien de deux hommes a été prévue.

II. — CIMETIÈRES

Les cimetières actuels, avec l'accroissement de la population, sont devenus insuffisants.

Un troisième cimetière sera prochainement aménagé sur un terrain acheté à cet effet à La Jaguère-La Classerie, mais il ne pourra être réalisé que lorsque la commune aura obtenu subventions et emprunts nécessaires, car les travaux qu'il entraînera seront extrêmement coûteux (drainage, allées, parkings, clôtures, logement du gardien).

En attendant cette réalisation, le remodelage de l'entrée du cimetière de REZÉ a été entrepris.

III. — ESPACES VERTS

Font actuellement l'objet de travaux ou seront entrepris très prochainement :

a) l'aménagement de la pointe de Monti au Château de REZÉ où un parc prévoyant l'implantation de la future mairie vient d'être ouvert au public ;

b) de petits espaces verts sont en cours de réalisation à La Galotière et rue du Château-d'Eau ;

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE

René CORBIER

13, rue Octave-Rousseau -- REZÉ

(Entre Mairie et château de Rezé)

INSTALLATIONS

RÉPARATIONS

PEINTURE — VITRERIE

Papiers peints
Décoration

Tél. 71-28-09

R. BUORD

1 bis, rue Mazureau

REZÉ (L.-A.)

Entreprise **NOUËL**

3, rue du Grand-Tertre _____ BOUGUENAIS -- Tél. . 22

CARRIÈRES DES PONTRAUX
BOUGUENAIS -- Tél. : 14

CARRIÈRES DE LA GERBAUDIÈRE
St-PHILBERT-de-BOUAINE (Vendée) - Tél. 20

ROUTES & BATIMENTS DE L'OUEST

Société Coopérative de Production Ouvrière, Anonyme
à Personnel et Capital Variables — Fondée en 1933

TRAVAUX PUBLICS

Voirie - Assainissement
Pavages en tous genres

Siège social : 26, rue Louis-Blanc, 26

NANTES (Loire-Atl.)

Tél. : 71-47-65 et 66

MAÇONNERIE

BÉTON ARMÉ

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

PAVAGES - ROUTES - CANALISATIONS
Lotissements - Viabilité - Assainissement
Terrassements - Bordures en tous genres
Dallages

Entreprise Paul BRETON et Fils

Bureau : 58, rue Aristide-Briand

REZÉ - 44

Téléphone : 75-61-76

MENUISERIES - CHARPENTES - ESCALIERS

Société anonyme Coopérative Ouvrière
de Production

MENUISIERS CHARPENTIERS NANTAIS



LA ROBINIÈRE-EN-RAGON

REZÉ-LÈS-NANTES

Tél. : 16 Ragon

ENTREPRISE BRINGER et TONDUT

7, RUE CHARLES-PERRAULT

REZE - les - NANTES (44)

Téléphone : 75-62-36

MAGASIN - CELAMOD BUAUD-BATTUT

15, rue A.-Briand
PONT-ROUSSEAU - REZÉ

Gaines et soutiens-gorge - Robes - Manteaux - Bonneterie - Articles de grandes marques
Gelinette - Vitos - Elbe - Valisère - Vêtements - Sous-vêtements

Spécialité d'articles pour enfants

5 % de remise aux familles nombreuses

c) la réorganisation du parc de la Houssais qu'a précédée la pose de grillages destinés à empêcher que ce terrain ne se transforme en une vaste zone disgracieuse, est entreprise. Elle se poursuivra au cours des prochains mois ;

d) enfin, un nouveau parc situé entre la Cité technique et l'église du Château de REZÉ sera aménagé à partir de l'automne prochain.

IV. — ECLAIRAGE PUBLIC

Un important effort a été réalisé au cours des dernières années pour substituer aux lampes traditionnelles des appareils plus modernes.

La rue des Naudières vient ainsi de bénéficier de cette transformation et, actuellement, il existe 1300 points lumineux dans la commune.

L'effort de la Municipalité portera, au cours des prochains mois, sur l'aménagement de nouvelles voies en lampes à balon fluorescent.

V. — SERVICE DES EAUX

Le nombre des abonnés au service des eaux est passé de 3792 à 6553 de 1955 à 1964, et pendant cette même période la consommation, qui était de 355169 m3 en 1955, est elle-même passée à 845993 en 1964.

Grâce à la construction du château d'eau du Haut-Landreau, la disette que nous avons connue il y a quelques années ne s'est pas renouvelée, malgré cette extraordinaire augmentation. Mais de nouveaux travaux devront être entrepris pour éviter de voir à nouveau les robinets se tarir en été.

VI. — ABRIS

La construction d'un abri, place du Château-de-Rezé, sera chose faite avant la fin de l'année.

Par ailleurs, seront sans doute également prochainement réalisés, dans le même délai, deux ou trois abris moins importants, dont l'emplacement n'a pas encore été définitivement arrêté.

VII. — ZONES URBAINES - ZONES RURALES

Le plan d'urbanisme des communes de plus de dix mille habitants fait obligation aux municipalités de prévoir leurs besoins immédiats et futurs, tout au moins pour une période de quinze années.

Il entraîne, par ailleurs, la création de zones de densité différente :

— zones réservées à l'habitation où l'équipement fourni par la Municipalité est réalisé en priorité ;

— zones rurales réservées aux cultures ;
— zones industrielles.

La création de ces zones entraîne bien des problèmes, tant matériels que psychologiques. Les habitants des zones rurales comprennent souvent mal les restrictions à la construction qui sont imposées à leurs terrains. Mais comment concevoir qu'un équipement suffisant (eau, gaz, électricité, éclairage, moyens de transport, groupes scolaires) puisse être réalisé dans des conditions de rentabilité satisfaisante dans une zone où les habitations sont et resteront encore longtemps clairsemées.

C'est ce qui a conduit les urbanistes à concevoir la création de zones prioritaires réservées à l'habitation, étant bien entendu qu'un jour ou l'autre les zones rurales seront elles-mêmes progressivement absorbées.

Rappelons qu'à Rezé les trois zones occupent respectivement les surfaces suivantes :

— Zone d'habitation : 800 ha ;
— Zone rurale : 663 ha ;
— Zone industrielle : 80 ha.

Dans les zones urbaines, de nombreux projets d'immeubles collectifs sont actuellement en cours de réalisation ou d'étude. Ils totalisent près de 1000 logements dont la construction dépend essentiellement de la situation économique et des primes qui pourront être accordées pour leur démarrage.



Le parc municipal

ETS BERGERE

BOIS DU NORD - DE PAYS - EXOTIQUES

25, avenue A.-Briand
REZÉ - LÈS - NANTES
Tél. : 75-65-20

Parquets et lambris Portes isoplanes
Panneaux contreplaqués Menuiseries préfabriquées
Fibre de bois

L'action sociale

La commune joue un rôle actif en matière d'aide sociale sous différents aspects.

LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

(Tél. : 75-63-93).

Il existe obligatoirement un bureau d'Aide sociale dans chaque commune.

La création de bureaux d'Aide sociale constitue une des innovations essentielles du décret du 29 novembre 1953. Elle a été réalisée par la fusion des bureaux d'Assistance et des anciens bureaux de Bienfaisance. Ses activités sont destinées essentiellement à aider les familles en difficultés et les habitants éprouvés par le malheur.

1° SON ORGANISATION :

Le bureau d'Aide sociale est géré par une **commission administrative** qui comprend :

— **Un président** : le Maire ou son représentant permanent : M. MAROT, premier Adjoint au Maire de REZE.

— **Quatre membres élus par le Conseil municipal**, qui peuvent ne pas être des conseillers municipaux : Mme ROUTIER (C.M.), M. DAVID (C.M.), Mmes BILLE et LEGUEN.

— **Quatre membres nommés par le Préfet**, choisis par lui parmi les habitants de la commune s'occupant d'œuvres sociales. Au nombre de ces personnes figure, partout où il en existe, un représentant des Associations Familiales : M. NAUD, Mlle BOJU, Mmes GENDRON-NEAU et LUCAS.

La **gestion administrative** est assurée par le personnel municipal : Mme BONNET, assistante sociale municipale ; M. BRODU, responsable du bureau d'Aide sociale.

Les membres de la Commission administrative, ainsi que toutes personnes dont le bureau d'Aide sociale utilisent le concours, sont tenus au secret professionnel ; la plus grande discrétion est assurée dans ce domaine.

2° SES ATTRIBUTIONS :

Les attributions du bureau d'Aide sociale sont triples :

- Constitution des dossiers d'Aide sociale ;
- Action de prévoyance, d'entraide, d'hygiène sociale ;
- Coordination des activités sociales communales.

a) Toutes les demandes d'admission au bénéfice d'une forme quelconque d'aide sociale, à l'exception de l'aide sociale à l'enfance et de la lutte antituberculeuse, sont à adresser à la Mairie de la résidence de l'intéressé.

Permanences : Lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h et 13 h 45 à 18 h 15. Samedi matin de 8 h 15 à 12 heures.

Autres activités du bureau d'Aide sociale :

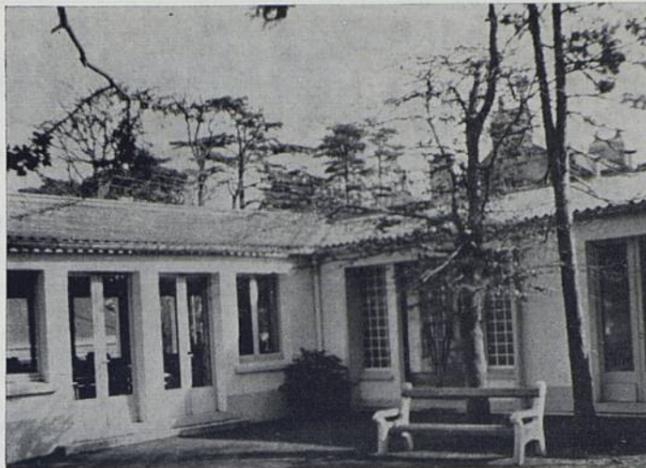
- Aide médicale ;
- Aide aux personnes âgées : à domicile, en placement familial, en placement en maisons de vieillesse ;
- Aide aux infirmes, aide à la famille ;
- Aides diverses en nature (dons de pain, de charbon) ;
- Aide aux chômeurs ne bénéficiant pas de l'A.S.S.E.D.I.C., etc...

Toutes les demandes sont examinées scrupuleusement par le bureau d'Aide sociale qui recueille tous les éléments propres à permettre à la commission de formuler un avis en connaissance parfaite du dossier. La situation de famille des demandeurs fait l'objet des vérifications indispensables. Les demandes d'aide sociale, une fois instruites, sont transmises au Préfet avec avis dans le mois du dépôt.

b) Il entre dans les attributions propres du bureau d'Aide sociale de créer et de développer les services sociaux et les œuvres sociales les plus variés.

Le bureau d'Aide sociale s'intéresse à toutes les catégories sociales : les personnes âgées, les familles indigentes, les mères célibataires, les inadaptés sociaux, les adolescents en danger, requièrent toute son attention.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les créations d'équipement à caractère sanitaire et social.



Le foyer des vieux - extérieur

3° SES ACTIVITES :

Le Foyer pour personnes âgées :

Trop souvent abandonnées, les personnes âgées restent l'objet attentif de la présente Municipalité.

— La construction du **Foyer-Restaurant** situé à la Carterie fut le départ de la matérialisation de cette aide. Une cinquantaine de personnes fréquentent chaque jour ce foyer et reçoivent pour un prix modique un repas substantiel (1 f 25 le repas et 0 f 40 pour les économiquement faibles). Le Foyer est ouvert de 8 h à 16 h 30 ; une salle de lecture et de jeux est à la disposition des utilisateurs. Des contacts sont actuellement en cours pour rendre ce foyer encore plus accueillant pour tous les anciens.

— L'ensemble **Foyer-Logements** pour personnes âgées, envisagé dès 1960, devrait passer dans le domaine des réalisations. Le terrain réservé à cet effet à Mauperthuis vient d'être acheté. La Municipalité fera tout pour que les travaux de construction soient poussés activement dans un avenir prochain. Nos anciens pourront y trouver des logements individuels, avec restaurants, centre social et infirmerie.

SOINS A DOMICILE ET PIQURES : Le Service municipal des piqûres a pris une extension considérable qui nous vaut le concours de quatre aimables, dévouées et compétentes infirmières.

Pour aider un peu plus la population laborieuse de la commune, la Municipalité a passé une convention avec la Sécurité Sociale. Cette convention laisse seulement à la charge des assurés le ticket modérateur.

Les Services de Vaccinations pour Nourrissons, piqûres, consultations et enseignement ménager fonctionnent normalement dans un local clair et agréable édifié à la Carterie, rue A.-Huchon.

HORAIRE DES PERMANENCES SOCIALES

SERVICE MEDICO-SOCIAL « LA CARTERIE »

Téléphone : 75-67-33

1. - **Service des Piqûres** : Permanences du lundi au vendredi de 10 h à 12 h, de 17 h à 19 h, samedi 10 h à 12 h, 17 h à 17 h 30, dimanche 11 h 30 à 12 h.

2. - **Service des Vaccinations** : Renseignements et inscriptions seulement : 8 h 15 à 12 h et 13 h 45 à 18 h 15, sauf le samedi après-midi. Les vaccinations ne se font que sur convocations.

3. - **Consultations des Nourrissons** : Permanences tous les matins de 9 h 30 à 11 h.

Consultations : mercredi : 14 h à 17 h, vendredi : 15 h à 17 h.

4. - **Enseignement Ménager** (Mme ALBERT)

Lundi : 14 h 15 à 16 h 45.

Mardi : 14 h 15 à 16 h 15 et 18 h 30 à 21 h.

Mercredi 14 h 15 à 17 h 15 et 18 h 30 à 21 h.

Jeudi : 18 h 30 à 21 h.

5. - **Assistante sociale** (Mme BONNET)

a) A la Carterie :

Lundi : 8 h 15 à 12 h.

Mercredi : 8 h 15 à 12 h.

Vendredi : 8 h 15 à 12 h.

b) A la Mairie : les mardi, jeudi, samedi, de 8 h 15 à 12 h.

GÉNÉRAUX

RENSEIGNEMENTS

28 419 habitants au recensement officiel de 1962 (environ 32 000 au 1^{er} janvier 1966).

Superficie : 1 543 hectares.

Densité au km² : 1,944.

Mairie : Place J.-B.-Daviais. Tél. : 75-63-93 et 75-68-62.

Perception de REZÉ : 1, allée du Pellerin. Inspecteur central du Trésor : M. SEMELIER. Tél. : 75-67-01.

Permanence des Allocations Familiales : Le premier vendredi de chaque mois, 9, allée du Pellerin.

Contributions Directes : Caserne Cambronne, NANTES. Tél. : 74-37-54.

Contributions Indirectes : Caserne Cambronne, NANTES. Tél. : 74-24-11.

Jean LE BERRE

Assureur Conseil

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES

Incendie - Accidents - Responsabilité civile

Vol - Vie - Yachting

Passage Pommeraye - NANTES - ☎ 71-04-18

Caisse d'Epargne de Nantes : Bureau, Château de Rezé. Tél. : 71-04-82.

S.N.C.F. : Gare de Pont-Rousseau. Tél. : 75-65-24.

S.N.C.F. : Renseignements NANTES-Orléans. Téléphone : 74-23-00.

Ponts et Chaussées : Subdivision, place du Marché, REZÉ. (M. DANILLO, ingénieur T.P.E.). Téléphone : 71-12-38.

Marchés :

REZÉ-Centre : tous les dimanches matin.

Château de Rezé : tous les mardis matin.

Pont-Rousseau : tous les vendredis matin.

Notaire : Maître LEBEAUPIN, 13, rue Alsace-Lorraine. Tél. : 75-60-52.

Huissier : Maître ARRIBE, 55, rue Thiers. Téléphone : 75-65-32.

Banques :

CREDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST, 1, rue Alsace-Lorraine. Tél. : 75-63-64.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, avenue de la Libération. Tél. : 75-62-65.

CRÉDIT LYONNAIS (Château de Rezé). Téléphone : 71-50-16.

B.R.B.A., 25, rue Alsace-Lorraine. Tél. : 73-29-54.

Préfecture : Tél. : 73-12-00.

Renseignements postaux : Tél. : 75-65-42.

Clinique Saint-Paul : Rue Félicien-Thomazeau. Téléphone : 75-62-28.

Chirurgiens-dentistes :

BOISYVON, 117, rue A.-Briand. Tél. : 75-67-34.

BOJU, 90, rue Jean-Jaurès. Tél. : 71-51-99.

CHANTEBEL, place du Château. Tél. : 71-09-90.

CHOPIER, avenue de la Libération. Tél. : 75-66-09.

LACHUER, avenue de la Libération. Tél. : 75-66-09.

LATOURE, avenue Ratiat. Tél. : 75-64-49.

LE GRAND, 75, rue Thiers. Tél. : 75-60-96.

PETIT, Pont-Rousseau. Tél. : 75-65-97.

Masseurs-Kinésithérapeutes :

Mme HEREL-BRETON, 19, rue Madame-Curie. Tél. : 73-10-71.

M. CHRETIEN, 5, rue Camille-Jouis.

M. POTIRON, 60 ter, rue Thiers. Tél. : 71-99-88.

Maternité heureuse : Tous les mercredis de 14 h 30 à 16 h 30, salle municipale, rue Victor-Fortun.

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

TOUR FRAISAGE - AJUSTAGE - FERRONNERIE
Portails - Vérandas - Balcons - Rampes
Fer forgé

Serge DELFORGES

123, rue du Genétais — R E Z É
dévis sur demande

Les Fils de F. et L. CHAMPENOIS

CHARBONS -- FUEL

44, boulevard Prairie-au-Duc - NANTES

9, rue Racine - NANTES

2, rue des Chevaliers - LA Hte-ILE-REZÉ

Tél. 71-36-60 (3 lignes groupées)

B. R. B. A. BANQUE RÉGIONALE BRETAGNE-ATLANTIQUE

NANTES 17, rue Racine - CHANTENAY 81, boulevard de l'Égalité - REZÉ - 25, rue Félix-Faure **TÉL. 73.29.54**

AURAY
CONCARNEAU
DOUARNENEZ
LANESTER
LORIENT
PONTIVY
PONT-L'ABBÉ
QUIMPER
QUIMPERLÉ
ST-NAZAIRE
VANNES...

ENFIN ! L'ÉPARGNE - LOGEMENT

votre épargne
+ notre crédit
= votre logement

Une formule nouvelle, populaire,
qui révolutionne le financement de la construction.
UNE SEULE BANQUE - TOUS LES SERVICES !

et dans toutes les villes de France,
les Guichets des Banques affiliées au

► **CRÉDIT POPULAIRE DE FRANCE**



CLAUDE JOUBERT

MAÇONNERIE - RAVALEMENT
BÉTON ARMÉ

46 bis, rue J.-B. Vigier
PONT-ROUSSEAU
(Loire-Atlantique)
Tél. : 71-58-81

VENTE - RÉPARATIONS - DÉPANNAGE MÊME DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

FERMÉ LE LUNDI

SUD-AUTOMOBILE

A. MENANT

BAR - DÉGUSTATIONS

59, rue Ch.-Rivière

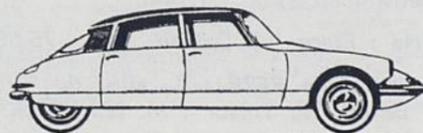
Route de La Rochelle

Tél. 71-23-86

REZÉ (Loire-Atlantique)



Agent **CITROEN**



MANUFACTURE DE TUYAUX EN CIMENT — PARPAINGS AGGLOMÉRÉS
CARREAUX ET DALLES EN MOSAÏQUE DE MARBRE — CLOTURES EN CIMENT
BASSINS — PLANCHER OMNIA — TOUS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Etablissements REFFE

45, rue Alsace-Lorraine — REZÉ — PONT-ROUSSEAU — Tél. 75-66-54 - 75-61-95

SANI - CHAUFFAGE

L. RAYNAUD

ÉLECTRO-MÉNAGER — CHAUFFAGE — SANITAIRE

53, rue Thiers — REZÉ (L.-A.) — Tél. 75-65-38

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Ets Gilbert MAINGUY

138, rue de la Fontenelle-Beautour — VERTOU (L.-A.)
Tél. : NANTES 75-60-61 — 75-61-49

Lignes aériennes Basse et Haute Tension - Poteaux bois et béton armé -
Canalisations souterraines - Eclairage public - Poste de transformation -
Équipements Industriels - Installations Habitations - Immeubles et
Magasins - Services Dépannage et Entretien, etc...

L'HABITAT

LA SOCIÉTÉ
D'ÉCONOMIE MIXTE
IMMOBILIÈRE
DE LA VILLE DE REZÉ



Immeuble de la S.E.M.I.

Le bulletin municipal de juin 1962 annonçait la création d'une Société d'économie mixte immobilière, à majorité communale, pour construire environ 620 logements en accession à la propriété.

Cette Société fonctionne effectivement et a comme actionnaires :

- La ville de REZÉ
- les Etablissements Paul GRANDJOUAN
- la Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique
- le Comité interprofessionnel du logement

— la société l'Auxiliaire de la construction immobilière à Paris.

Dans le conseil d'administration, la ville de REZÉ est représentée par :

MM. PLANCHER, Maire et Président de la Société,
Pierre MAROT, premier adjoint,
André LOUET, adjoint,
Maurice SAVARIAU, Conseiller municipal,
Secrétaire : M. Jean HAL, Secrétaire général de la Mairie.

La construction de ces logements dits « LOGECOS » est réalisée par tranche et une convention de construction lie la Société à l'Auxiliaire de la construction immobilière à Paris.

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE

Fournitures pour Ameublement
et Bâtiment OUTILLAGÉ

Ets CHEVALIER Père et Fils

S.A.R.L. au Capital de 600 000 F

93, rue Jean-Jaurès - REZÉ-LÈS-NANTES - Tél. 75-69-10

R.C. Nantes 65 B 49

C.C.P. Nantes 201-27



SAVONNERIE clair **BERNARD**

1, rue des Chevaliers
REZÉ-LÈS-NANTES
téléph. : 75-68-61

PERDRIX



MAÇONNERIE — RAVALEMENT

HERVE BREGER

32, rue Victor-Hugo
REZÉ-LÈS-NANTES
Téléph. : 71-67-23

RUSTIQUE OU MODERNE

un meuble de qualité, s'achète à

Rezé-Ameublement

59, rue Thiers - PONT-ROUSSEAU
(Derrière la Poste) Tél 73-28-93

DROGUERIE BORNE ENTREPRISE

Spécialité **BATIMENTS**
PEINTURE - PAPIERS PEINTS
VERRE - AMEUBLEMENT



PEINTURE - VITRERIE
DÉCORATION D'APPARTEMENTS
REVÊTEMENTS DE SOLS

32, rue Victor-Fortun — R E Z É — Tél. 75-65-67

MENUISERIE — CHARPENTE

G. CORMIER

56, rue de l'Aérodrome — R E Z E
téléphone : 75-61-26

COOPÉRATIVE NANTAISE DU BATIMENT

MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ

Zone Industrielle — R E Z É
téléph. : 74-04-60

BOIS — CHARBONS — COMBUSTIBLES — TRANSPORTS

PAUL BINET

7, avenue de-Lattre-de-Tassigny
R E Z É (L.-A.)
téléphone : 75-69-89

Chaque année, une assemblée générale délibère sur les comptes et fixe le programme de construction.

Le conseil d'administration se réunit à la mairie de REZÉ chaque fois que le besoin se fait sentir. Il suit les opérations, depuis l'établissement de l'avant-projet de construction — en passant par le difficile problème du financement — jusqu'à l'achèvement des travaux.

Une première tranche de 215 logements est complètement terminée et tous les appartements sont occupés.

La deuxième tranche de 160 logements est également achevée et tous les logécocos sont affectés.

Actuellement, une troisième tranche de 70 logements est en cours de réalisation. La mise en place de son financement a été particulièrement pénible. Les primes à la construction sont difficiles à obtenir et le Crédit foncier de France n'est plus à même d'apporter une aide financière complémentaire. Il faut recourir à des organismes privés où le taux des intérêts est plus élevé et le délai de remboursement plus court.

En pratique, le délai de remboursement est ramené de 20 à 15 ans. Aussi, nous ne savons pas encore quand et comment nous lancerons la quatrième et dernière tranche d'environ 180 logements.

Pourtant, l'administration de la société mettra tout en œuvre pour essayer de réaliser également cette dernière tranche, car cette initiative municipale répond à un réel besoin, le nombre croissant des demandes enregistrées le confirme.

Notre action pour le logement social continue.

Pour les trois premières tranches, notre but a été atteint : procurer des logements décentes à la population laborieuse dans les meilleures conditions financières possibles et en dehors de tout esprit de bénéfice.



Une maison de la Coopérative ouvrière du logement

MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ
RAVALEMENTS - CARRELAGES

Abel PIPAUD

17, rue Lechat — REZÉ-LÈS-NANTES (Loire-Atlantique)
Tél. : 71-90-89

PLATRERIE - FUMISTERIE - FAIENCE

J. RABET

28 bis, rue Roiné
TRENTEMOULT - REZÉ (Loire-Atlantique)

*Si
vous envisagez
de construire*

En premier lieu, vous avez intérêt à demander toutes précisions au service technique municipal afin de connaître les différentes servitudes susceptibles de grever le terrain que vous avez choisi.

Le notaire du vendeur doit d'ailleurs vous fournir un certificat d'urbanisme où le Ministère de la Construction précise les conditions d'occupation du sol.

N'oubliez pas que toute construction quelle qu'elle soit, habitation, dépendance, mur de clôture... est conditionnée par l'obtention d'un permis de construire délivré par le Maire, mais après consultation des services départementaux de la Construction. Tous travaux exécutés sans l'autorisation administrative peuvent faire l'objet de poursuites devant les Tribunaux à la requête du Directeur départemental de la Construction. Mieux vaut donc s'entourer de toutes les garanties réglementaires.

Le service technique municipal tient à votre disposition des imprimés réglementaires, des notices de renseignements relatives à des points particuliers, tels que : assainissement, mur de clôture, etc... ainsi que les imprimés concernant les demandes d'alignement en bordure de voie publique.

L. Pluchon ENTRETIEN - RÉPARATIONS
ÉLECTRO-MÉNAGERS
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
27, rue Butte-de-Praud — 44 REZÉ — R.M. 1810-65

TOUTES RÉPARATIONS AUTO - POIDS-LOURDS
VENTE NEUF ET OCCASION

Garage LE MOAL
34, rue Thiers - REZÉ-LÈS-NANTES
Tél. : 75-65-47 R.C. 65 A 45

ENTRETIEN RADIO-TÉLÉVISION
DÉPANNAGES APPAREILS MÉNAGERS
Électriques - Gaz - Mazout

Claude COUPRIE
1, rue Joseph-Turbel — Tél. 75-60-34
PONT-ROUSSEAU - REZÉ (L.-A.)

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES
SODAS — SIROPS

L. CORMERAIS
28, rue Félix-Faure
téléphone : 75-65-89
PONT-ROUSSEAU

AU MOBILIER NANTAIS
EXPOSITION DE SALONS
de JARDIN

AU MOBILIER NANTAIS
pour la Nouvelle
de qualité

TOUTJOURS A VOTRE SERVICE
25, Rue Aristide Briand à **REZÉ** - tél. 75.66.95

JANY CENTRE COMMERCIAL du CHATEAU de REZÉ
LE CHAUSSEUR
de l'homme, de la femme, de l'enfant, vous propose
des marques - de la qualité - des prix

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Une maison d'autrefois, à l'angle du grand carrefour Mont-Victor-Fortun, sur la route de l'aérodrome, auprès du ruisseau de la Balinière qui murmure dans un profond fossé, a été aménagée, il y a quelques années, pour abriter provisoirement la BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

Jusqu'en 1958, celle-ci se « cachait », si l'on peut dire, dans un local situé au premier étage de la salle, 40, rue Jean-Jaurès, local exigu ne répondant pas à son fonctionnement normal.

L'Administration municipale, portant son effort de modernisation dans tous les domaines, a rénové la bibliothèque, et le nombre des lecteurs est passé de 28 en 1958 à 450 actuellement.

Les 2 400 ouvrages, dont beaucoup étaient détériorés et inutilisables ont été remplacés ; à l'heure actuelle, plus de 5 000 volumes en excellent état garnissent les rayons modernes et, chaque année, leur nombre s'accroît de 400 à 450 livres neufs.

La « vie » de cette bibliothèque, qui est la vôtre, dépend d'une commission composée de six personnes :

- MM. MAROT, premier Adjoint, président ;
- RAFFIN, conseiller municipal, délégué titulaire ;
- DAVID, conseiller municipal, délégué suppléant.

DAVY, directeur du C.E.S. ;
VIAUD, directeur de l'École privée de garçons Saint-Joseph ;
TOURILLON, instituteur retraité.

(ces trois personnes étant désignées par le Ministre de l'Éducation nationale).

Cette commission se réunit plusieurs fois par an. Elle choisit les livres en tenant compte des desiderata des lecteurs, consignés sur un livre de suggestions ou exprimés oralement au bibliothécaire. Tous les prix littéraires annuels viennent grossir la collection, ainsi que les dons de livres en bon état de quelques lecteurs reconnaissants.

La partie administrative a été confiée avec bonheur, depuis plusieurs années, à M. ALLARD, homme aimable et compétent, qui, non seulement sert « ses clients », mais aussi, aidé bénévolement par M. TOURILLON, entretient les ouvrages détériorés.

Les dépenses de fonctionnement et d'achat figurent au chapitre XXIX des dépenses du budget de la ville pour un montant de 4 600 F en 1965.

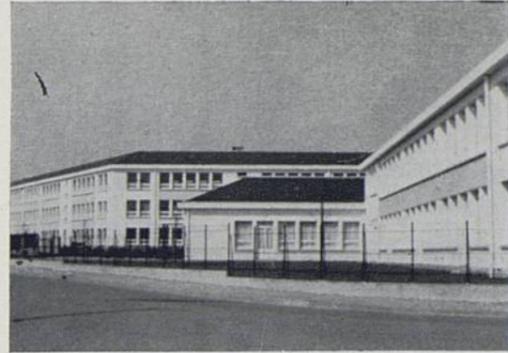
Les recettes provenant des abonnements tarifés à raison de 1 F 50 par trimestre, ainsi qu'un droit d'inscription de 1 F, sont évidemment variables, puisqu'elles sont fonction du nombre de lecteurs.

Nous écrivions au début de cet exposé que le local actuel était « provisoire ». En effet, les deux pièces aménagées dans la « vieille maison » s'avèrent trop exigües. Le futur local, actuellement en construction face à la Sécurité Sociale, sera mis en service avant la fin de l'année. Dans ce cadre neuf et moderne, les abonnés actuels s'y retrouveront avec plaisir, et notre vœu le plus cher est de voir s'agrandir la phalange de ceux qui, trouvant leur plaisir dans la lecture, viennent chercher leurs « bouquins » à leur bibliothèque, la Bibliothèque Municipale.

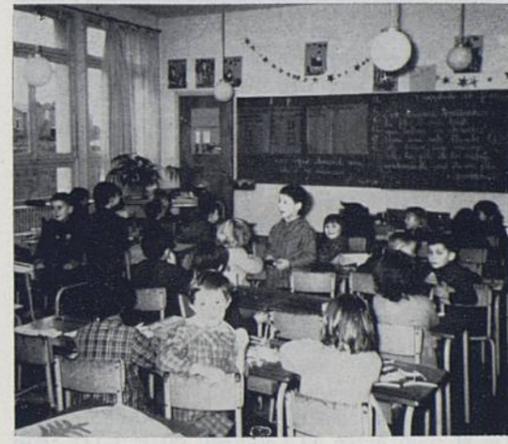
A titre d'information, nous rappelons qu'elle est ouverte le jeudi de 14 h à 16 h, le samedi de 15 h à 18 h, et le dimanche de 10 h à 12 h.

AGENCE DE LA LIBÉRATION
C. ROBION Directeur - Propriétaire
Téléph. : 75-68-10
Av. de la Libération - PONT-ROUSSEAU - REZÉ (L.-A.)
TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET COMMERCIALES
SPÉCIALITÉS - BOUCHERIES - CHARCUTERIES

HORLOGERIE -- BIJOUTERIE -- ORFÈVRE
Maison Georges LAUNEAU
31, rue Félix-Faure (carrefour)
PONT-ROUSSEAU REZÉ Tél. : 75-65-71



La maternelle du château-sud



Maternelle Ouche-Dinier



Salle de jeux - Maternelle de la Maison Radieuse

MENUISERIE — CHARPENTE
Meubles Formica et Polyrey
Louis BOURBIN
8, rue du Général-Leclerc
REZÉ-LÈS-NANTES Tél. : 71-48-17

TRANSPORTS — CAMIONNAGE
Joseph RINEAU
3, quai de la Verdure - PONT-ROUSSEAU
REZÉ (L.-A.) Tél. : 75-65-81

L'ENSEIGNEMENT
LES MATERNELLES

L'école maternelle qui a pour but de donner aux enfants au-dessous de l'âge scolaire les soins que réclame leur développement physique, intellectuel ou moral, constitue un problème majeur et très souvent épineux pour les villes d'une certaine importance.

Elle n'est pas une école au sens ordinaire du mot et de ce fait, le législateur n'a pas prévu de règlements stricts ou intangibles la concernant. En dehors de son rôle pédagogique admis sans réserve par certains, discuté par d'autres, elle constitue une nécessité absolue, tout particulièrement dans les centres à densité élevée de population. Il est indéniable que les obligations, sinon les conceptions de la vie moderne poussent un nombre toujours plus grand d'enfant à la rue et la maternelle se doit de les recueillir.

Certaines communes ont délibérément ignoré ce problème, d'autres lui ont donné un commencement de solution, d'autres enfin l'ont inclus dans l'ensemble des questions scolaires au même titre que les autres ordres d'enseignement. Tel est le cas de Rezé où actuellement fonctionnent 38 classes groupant près de 1 500 élèves.

Dix-sept classes nouvelles ont été ouvertes au cours des quatre dernières années.

La maternelle du Château, aménagée dans les anciennes classes primaires de la rue de Monti, constitue avec celle de Rezé-Centre, le point noir de l'ensemble. La disposition des classes, l'exiguïté des préaux, l'impossibilité d'équiper des salles de jeux ou de repos normales, l'insuffisance des toilettes, la nature du sol même, font que cette école fonctionne dans des conditions précaires. Dès 1962, un avant-projet de transformation rationnelle a été déposé. Après de multiples rectifications, il a été enfin adopté, mais il reste à attendre la décision définitive d'approbation et de subvention.

En ce qui concerne Rezé-Centre, un projet de reconstruction a été déposé en 1963 et il a reçu un avis favorable du Comité départemental des constructions scolaires, le 10 mars 1964. Là aussi et malgré de multiples démarches, il faut attendre la décision définitive.

Un terrain jouxtant l'école des filles a été acquis pour la reconstruction de la maternelle de Pont-Rousseau qui fonctionne au Parc municipal.

En mars 1965, un avant-projet a été déposé, en tous points conforme aux exigences du programme pédagogique selon les prescriptions du service technique de l'inspection académique.

Plusieurs écoles maternelles de la commune, à savoir celles de l'Ouche-Dinier, du Chêne-Creux, de la Houssaie, de Château-Sud, sont des modèles du genre. Celles de Ragon et de Trentemoult qui sont les plus anciennes et, de ce fait beaucoup plus modestes, remplissent cependant leur tâche dans des conditions normales. Certaines améliorations devront y être apportées, nécessitées par l'accroissement constant de la population scolaire qu'elles reçoivent.

La maternelle du Corbusier, si particulière par sa conception, sa situation et son aménagement provoque chaque année l'admiration de centaines de visiteurs.

En résumé, dans ce domaine si particulier, la solution évolue beaucoup plus rapidement que dans le primaire et il faudra, dans les années à venir, faire face à de nombreux problèmes résultant de l'apport d'une population jeune modifiant profondément la structure démographique de la commune.

MÉCANIQUE - ELECTRICITÉ - STATION DE GRAISSAGE
GARAGE Claude MARIET
86, rue du Moulin-à-l'Huile
REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.) Téléphone : 29

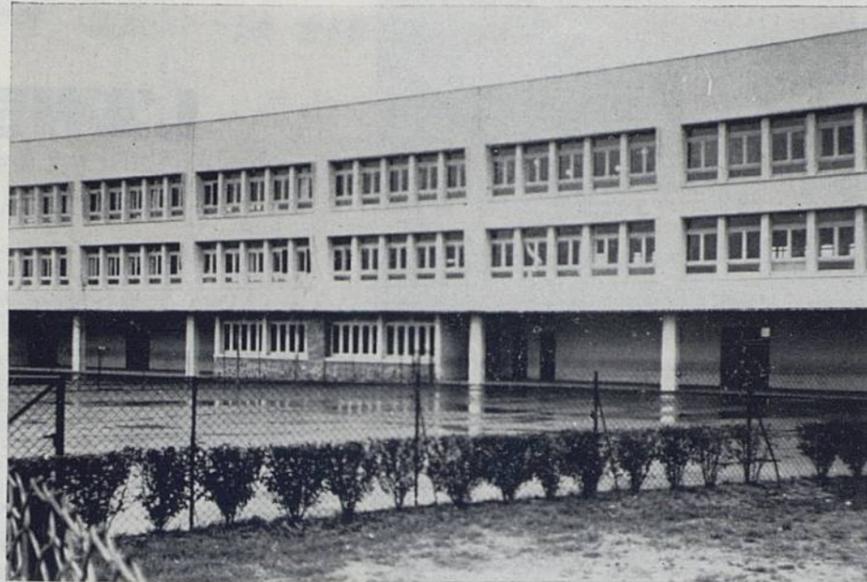
Agence exclusive : Motoculteur Labor, Motobineuse Hako
Tondeuses à gazon - Appareils de traitement

J. BLANCHET

81, route de Clisson, NANTES - St-Sébastien, ☎ 75-64-82

● M A R É E E N G R O S
Civelles - Sardines - Poissons - Coquillages
YVES MARTIN
Magasin :
8, rue de Belfort - NANTES
Domicile : 39, avenue des Platanes
REZÉ-LES-NANTES Téléphone : 71-02-91

LES ÉCOLES PRIMAIRES



Ecole primaire Chêne-Creux

La construction des grands collectifs comme Ratiatè, des vastes immeubles de la place de la Libération, de la rue Barbusse, l'implantation de l'ensemble du Château, la naissance de nombreux lotissements, tout particulièrement dans les quartiers Sud-Ouest, des centaines de maisons particulières, soit approximativement 3 200 unités de logements de tous types, ont amené l'Administration municipale à reconsidérer, voire à recréer la structure de l'enseignement primaire élémentaire à REZÉ.

En bref, et ce depuis six ans, 44 classes nouvelles ont été ouvertes, soit dans des écoles déjà existantes, soit dans des écoles nouvelles.

Actuellement, pour les établissements publics, 128 classes fonctionnent pour une population scolaire de près de 4 000 enfants.

L'importance de ces chiffres laisse aisément à penser ce qu'a été l'ampleur des problèmes qui ont été posés à la ville.

Problème de locaux, tout d'abord :

Il a fallu transformer, agrandir certaines écoles, notamment celles de RAGON, de PONT-ROUSSEAU, de REZÉ-CENTRE, de TRENTEMOULT.

Il a fallu construire le groupe du Château, garçons et filles, où 32 classes reçoivent 950 élèves. L'ouverture, dès septembre 1966, du groupe dit « Château Sud » permettra de revenir à des chiffres plus normaux pour des écoles primaires.

M É C A N I Q U E G É N É R A L E

USINAGE ET RÉPARATIONS
TOUR - AJUSTAGE
ENTRETIEN D'USINES

A. CHARPENTIER

Rue Fontaine-Launay - PONT-ROUSSEAU - Tél. 75-62-63

Retenez bien cette adresse :

BAZAR GAUVIN

11, place Pierre-Sémard - PONT-ROUSSEAU

Articles de voyages et sacs sport - Articles pour cadeaux
Fantaisie - Maroquinerie - Parfumerie - Jouets - Jeux
Papeterie et tous les articles pour écoliers



**PÂTISSERIE
CONFISERIE
GLACES**

LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE de REZÉ PONT-ROUSSEAU

Héritier du Cours complémentaire qui, en 1955, ne comptait qu'une classe de 6^e et une de 5^e, il est devenu un établissement secondaire de premier cycle polyvalent comptant actuellement vingt-sept divisions échelonnées en quatre classes, de la 6^e à la 3^e, constituées en quatre sections :

- deux de type lycée, classique ou moderne ;
- l'une de type Collège d'enseignement général ;
- l'autre, enfin, d'un type nouveau appelé « Pratique terminal » en quatrième et troisième, de « transition » en sixième et cinquième.

Cette structure est celle qui, adoptée par le Ministère de l'Éducation nationale, doit être généralisée dans toutes les zones urbaines ou mi-urbaines, mi-rurales, divisées en secteurs scolaires.

Elle doit dispenser, seule, l'enseignement « moyen » entre l'enseignement « élémentaire » donné par les écoles primaires et l'enseignement du « second cycle » des lycées classiques, modernes, techniques, qui ne recruteront bientôt plus leurs élèves qu'au niveau de la classe de seconde, ou les futurs collèges du second cycle court appelés à préparer aux différents certificats d'aptitude professionnelle (C.A.P.) en deux ans.

Dans le cadre du Collège d'enseignement secondaire, les élèves ont ainsi la possibilité d'opter entre tous les types d'enseignement qui leur étaient offerts antérieurement, soit dans les Lycées, soit dans les Collèges d'enseignement général, et de changer d'orientation à tout niveau, pendant ce premier cycle, sans être appelés à changer d'établissement.

À l'issue de la classe de 3^e, il sont admis sans examen en classe de seconde, dans un lycée classique, moderne ou technique, si le Conseil d'orientation du C.E.S. les en a jugés capables.

PÂTISSERIE — GLACES

Claude GUILLOCHEAU

72, rue Jean-Jaurès

REZÉ (L.-A.) — Tél. 73-25-25

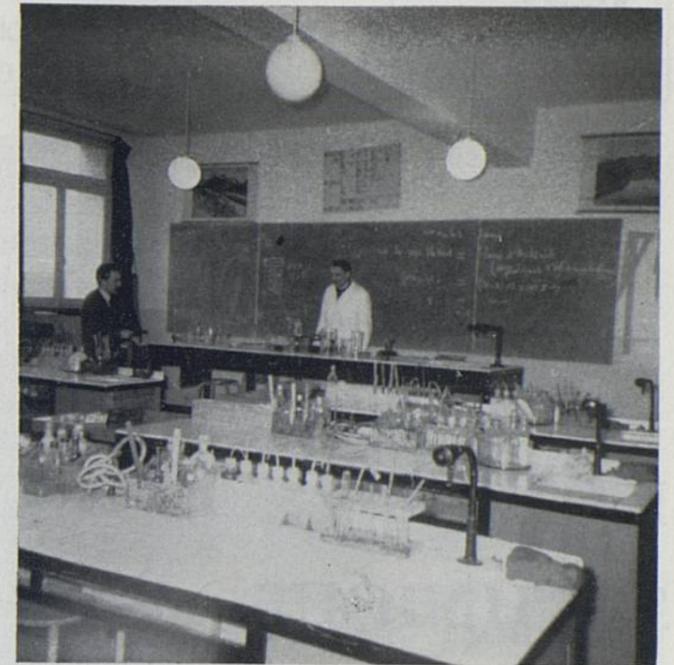
MAÇONNERIE -- BÉTON ARMÉ -- RAVALEMENT

Elie DAUPHAS

103, rue du Chêne-Creux

Téléphone : 75-67-67

44 - REZÉ-LES-NANTES



Laboratoire C.E.S.

Dans le cas contraire, ils sont soumis à l'examen suivant la même procédure que pour l'admission en classe de sixième.

Cet examen est également obligatoire lorsque les désirs de la famille ne concordent pas avec l'avis du Conseil d'orientation.

La ville de REZÉ a eu le mérite de favoriser l'ouverture d'un des premiers Collèges d'enseignement secondaire de France, dès 1964.

Cela n'a pas été sans d'importants sacrifices financiers. Pourtant, sa tâche n'est pas achevée dans ce domaine. Le C.E.S. type devrait limiter son recrutement à un secteur peuplé de 5 à 6 000 habitants, afin que l'effectif ne dépassât pas 5 à 600 élèves.

Cet effectif est déjà largement dépassé à Pont-Rousseau, aussi l'Administration municipale a-t-elle décidé l'ouverture d'un second Collège d'enseignement secondaire.

Ce nouvel établissement, qui sera mixte, pourra recevoir 1 200 élèves et sera implanté en bordure de la rue G.-Berthomé, plus exactement au lieu-dit « La Petite Lande ».

Il constituera la première étape d'un vaste plan d'ensemble qui répondra aux besoins réels et aux aspirations légitimes d'une population qui s'accroît à un rythme accéléré.

CHARCUTERIE

François BRUNET

où tout est parfait

20, rue Alsace-Lorraine - ☎ 75-67-20
PONT-ROUSSEAU



RENAULT

GARAGE MOINET

 téléph. : 75-65-56Atelier agréé EXPOSITION PERMANENTE
25, rue Jean-Jaurès - REZÉ

LA CITÉ TECHNIQUE



La cité technique

La Cité scolaire de REZE, ouverte le 12 octobre 1962, comprend un Lycée technique nationalisé et un Collège d'enseignement technique annexé. Mixte dans toutes les spécialités, l'ensemble est dirigé par M. ANDRE, aidé de M. GRANGIER, intendant, et de M. BOINOT, surveillant général. Les ateliers sont placés sous la responsabilité de M. GRIMAUD, chef des travaux, et la surveillance générale de l'externat sous celle de Mme HENEIN.

Les effectifs de l'ensemble de la cité sont passés de 1962 à 1966 de 241 élèves à 1110, tandis que l'internat, ouvert à la Toussaint de 1963 avec 27 élèves, en compte maintenant 281, soit 124 garçons et 157 filles. Paradoxalement, et non sans inquiétude, il convient de signaler que l'établissement principal est le moins fréquenté puisqu'il n'y a que 417 élèves au Lycée contre 693 au C.E.T., ce qui traduit un malaise certain dans le recrutement et marque un manque d'intérêt de la population pour son établissement de deuxième cycle long et certainement une méconnaissance des grands avantages qu'il peut procurer sur le plan de la formation des jeunes.

Le LYCEE TECHNIQUE accueille sur dossier ou sur examen départemental les élèves des classes de 3^e des Lycées, C.E.S. et C.E.G. de la région sud-Loire. Il comprend différentes sections, qui sont :

— La SECTION SCIENTIFIQUE INDUSTRIELLE conduisant les élèves, après une formation commune en seconde T, soit au Baccalauréat T, soit au *Baccalauréat de technicien des Fabrications mécaniques* et de *l'Electrotechnique*. Le premier de ces diplômés (à comparer au Baccalauréat Maths-Elém) admet

ceux qui, doués pour l'abstraction, continueront obligatoirement leurs études dans les facultés, les grandes écoles, les sections de techniciens supérieurs. Le deuxième, qui remplacera l'ancien diplôme des E.N.P. dès l'an prochain, sanctionne une formation générale très supérieure à l'ancien B.E.I. allié à une formation professionnelle polyvalente aussi élevée que possible. Les titulaires de ce diplôme peuvent s'insérer dans la vie active à un niveau déjà très élevé, mais conservent également, quoique moins largement, l'accès à certaines formes d'enseignement supérieur.

— La SECTION SCIENTIFIQUE BIOLOGIQUE conduit en trois ans au *Baccalauréat de technicien de Biologie* et prépare les cadres moyens de laboratoires auxquels elle donne en même temps la possibilité de se promouvoir dans les sections de Techniciens supérieurs correspondants.

— La SECTION ECONOMIQUE ne prépare pas pour l'instant au Baccalauréat Economique, ce qui est regrettable, mais conduit par une voie sûre et rentable, d'abord en deux ans au *Brevet d'enseignement commercial* (B.E.C.) options « Comptable » et « Administration commerciale », puis au prix d'une année supplémentaire au *Baccalauréat de technicien économique*, option « Administration commerciale », dirigeant vers les carrières du commerce actif, les moins encombrées à ce jour, et permettant également la suite des études dans l'enseignement supérieur.

Une autre section, celle des « PATRONNIERES-GRADEUSES » conduit en deux ans à un B.E.I. qui oriente vers les emplois de cadres moyens de l'industrie de la confection.

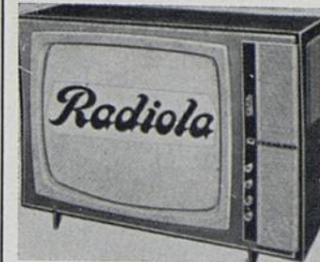


G. BODIGUEL

Horticulteur

33, rue Charles-Rivière -- REZÉ
Spécialité de chrysanthèmes
Vente en gros et au détail

R. GENATIO

4, rue J.-B.-Tendron - LA HOUSSAIS - REZÉ
Charcuterie - Comestibles - Spécialités de jambon blanc
Téléphone : 71-98-79RADIO - TV - MÉNAGERS
ELECTRICITE GENERALE
RADIOLA — VEDETTEDomicile :
1, allée G.-Flaubert
(Château de Rezé)DÉPANNAGE toutes marques
VENTE - CRÉDIT

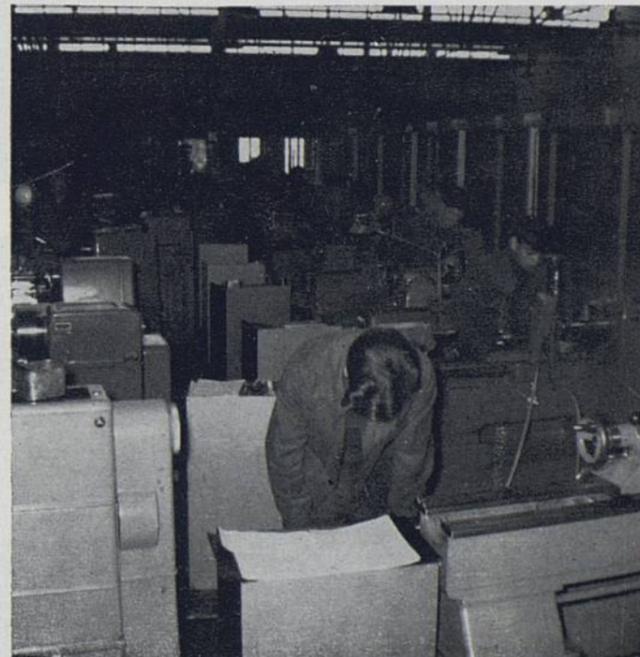
AUBERT JEAN

61, rue Henri-Barbusse - « LE GRAND CLOS »
REZÉ — Tél. : 71-58-97

Enfin, les élèves sortis de 3^e et attirés par les carrières D'INFIRMIERE et D'AIDE-MATERNELLE trouvent également ici une section qui les y conduit en deux ans.

Le COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (C.E.T.), dont la forme et les débouchés sont plus traditionnels, possède des sections diverses préparant en trois ans à des C.A.P. tels que celui de Mécanique générale, de Chaudronnerie, d'Electromécanique, de Vêtements petite série, de Lingères de Collectivités, ainsi qu'aux professions commerciales de sténo-dactylographe, d'employé de bureau, d'employé de bureau des entreprises de transport. Actuellement, les élèves sont recrutés dans les écoles primaires de la ville et sont nombreux et de qualité satisfaisante. Reste à savoir si l'établissement conservera ces avantages lorsque l'application de la Réforme reportera les études de C.E.T. au-delà du premier cycle ?

Malgré les difficultés que connaissent les deux fractions de la Cité scolaire de REZE, il convient néanmoins de croire en un avenir meilleur, surtout si la tendance à faire du lycée un établissement de second cycle préparant à toutes les options scientifiques du Baccalauréat prenait corps, tandis que les options littéraires seraient réservées à un futur lycée à construire. Nul doute qu'une telle solution qui garantirait l'avenir des établissements du sud aurait la faveur d'une population dont elle remplirait les vœux.



Un atelier

MENUISERIE EN BATIMENT - CHARPENTES
ESCALIERS - BROUETTES EN TOUS GENRES

Alexis MOISON

RAGON-REZE (Loire-Atlantique)

TOUT LE MOBILIER ROTIN
VANNERIE DES TROIS-MOULINS

Charles BRIAND

Artisan

LES TROIS-MOULINS - REZÉ-LÈS-NANTES - Tél. 75-55-87



CHARBONS - BOIS - FUEL - TRANSPORTS

Pierre Renaudineau

38, rue Jean-Jaurès, 38

Tél. : 75-64-40

PONT-ROUSSEAU - REZÉ

ENTREPRISE DE VIDANGE

J. Le Floch

33, route des Sorinières — REZÉ
tél. 73 les SorinièresTRANSPORTS TOUTES DISTANCES
ANIMAUX VIVANTS ET MARCHANDISES

Maurice PEDEAU

17, rue Francis-le-Carval
REZÉ-LÈS-NANTES
tél. : 75-64-61 Nantes

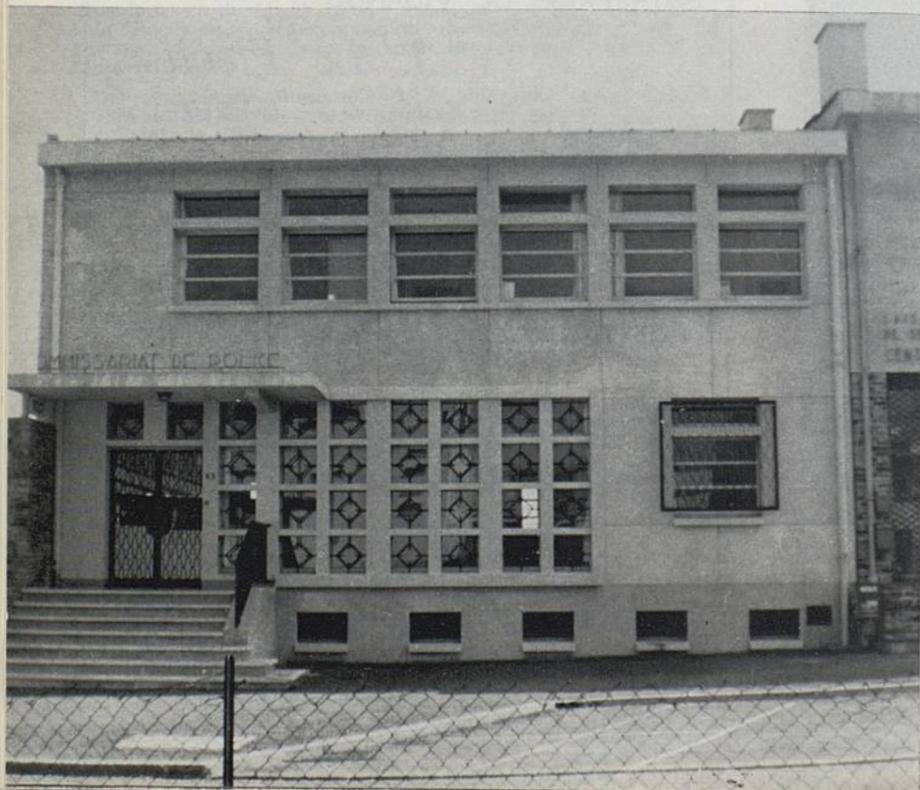


hier

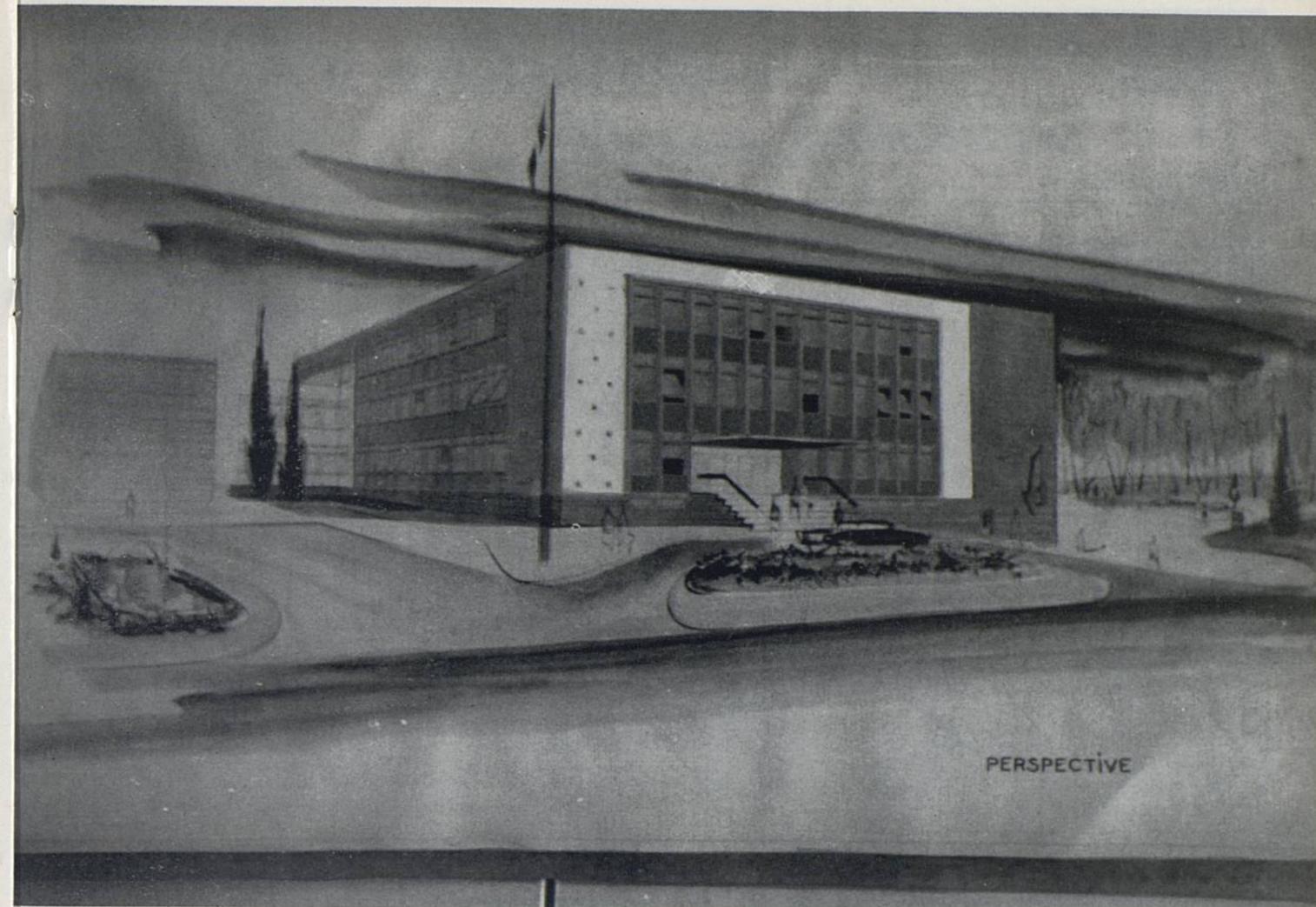
Le commissariat de police

aujourd'hui

Le nouveau commissariat de police



La Mairie



PERSPECTIVE

DEMAIN

Maquette de l'ensemble :
Hôtel de ville
Centre médico-social
Centre Sécurité sociale
Commissariat de police



STYLE
ET
MODERNE
DÉCORATION

Ebénisterie d'Art

17, avenue de la Sansonnière
REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.) 44
Tél. : 46

Georges BOUCHET

Label de « CAPACITÉ » des A.A.A.F.

DÉCORS DE THÉÂTRE LOCATION - VENTE
NEAU Marcel DÉCORATEUR
131, rue Jean-Fraix - REZÉ - Tél. : 75-65-43
Montage de rideaux de théâtre en tous genres
Référence : « Théâtre de Rezé »



SALON DE COIFFURE
Dames - Messieurs — Coupes rasoir
PARFUMERIE
CAMILLE COUDRONNIÈRE
Centre commercial du Château
Tél. 73-20-04 44 - REZÉ
Spécialiste traitement capillaire
Soins esthétiques - Manucure

POMMES DE TERRE - LÉGUMES SECS
STATION DE CONDITIONNEMENT
Gilbert GUILBAUD
70, rue Ernest-Sauvestre
Tél. : 75-67-14 REZÉ-LÈS-NANTES
Fournitures pour écoles et cantines

SERRURERIE FERRONNERIE
Fermetures métalliques - Vérandas - Rampes d'escaliers
Balcons - Clôtures tous genres
Emile Bertreux
69, rue Ernest-Sauvestre - REZÉ-LÈS-NANTES
Téléphone : 8 Ragon

RÉPARATIONS AUTOMOBILES
Toutes marques
Voitures neuves et occasion - Toutes marques
Cyprien BARANGER
Rue du Docteur-Nogue - PONT-ROUSSEAU - REZÉ
Téléphone : 75-61-34

CHARPENTE MENUISERIE
TRAVAIL A FAÇON
Joseph BRELET
19, rue de la Basse-Lande PONT-ROUSSEAU

le théâtre municipal

Bien que situé au cœur même de Pont-Rousseau, rue Guy-Lelan, derrière le C.E.S., nombreux sont encore les Rezéens qui ignorent l'existence de notre magnifique Théâtre Municipal.

Avant la guerre 39-45, la Municipalité de l'époque avait commencé la construction de la Salle des fêtes, rue Guy-Lelan, mais les hostilités interrompirent momentanément les travaux. Seul avait été réalisé le gros œuvre.

Pendant la guerre, cette grande salle, occupée d'abord par les Armées alliées, le fut ensuite par l'Armée allemande. A la Libération, il ne restait que les murs...

En 1946, la Municipalité chargea M. JOESSEL, architecte, d'un projet de remaniement et d'achèvement d'une salle de spectacle devant répondre aux conditions modernes d'utilisation, y compris installation d'une cabine pour projections de films.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 29-11-1949, ratifia le projet et décida la construction de la salle telle qu'elle existe actuellement, mais en quatre tranches, compte tenu du coût élevé de la dépense.

PREMIERE TRANCHE : Mise en place du plafond et aménagement de la scène avec son avant-scène.

DEUXIEME TRANCHE : Aménagement de l'entrée, de façon à permettre la construction d'une cabine de projection.

La **TROISIEME TRANCHE** prévoyait la construction du balcon ainsi que les aménagements définitifs de la salle. Enfin, la dernière tranche, la décoration intérieure et le chauffage. Comme cette salle des fêtes ne bénéficiait d'aucune subvention de l'Etat, les tranches n'étaient exécutées que suivant les moyens financiers de la commune.

Enfin, le 29 mai 1957, le Maire de l'époque, avec tout son Conseil municipal, inaugura officiellement le Théâtre Municipal de la ville de Rezé, tel que vous le connaissez.

C'est ainsi que nous disposons actuellement d'une coquette salle de 660 places d'une visibilité parfaite sur une scène de 7 m 50 de largeur sur 7 mètres de profondeur.

Dès l'inauguration, différentes sociétés utilisèrent la salle à de fins récréatives, avec la participation de la troupe DELRUE. En janvier 1958, une amicale demandait à la Cie Pierre PEAN d'y venir représenter l'opéra-comique de Varney : « Fanfan la Tulipe ». Le succès de cette représentation devait décider de l'avenir du théâtre et, au cours des années suivantes, la même compagnie devait y donner un nombre croissant de représentations.

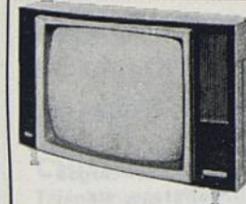
En 1961, on y donna dix séances, constituant en fait une petite saison théâtrale de quatre mois. Encouragée par ces succès et à la demande de différentes sociétés rezéennes, la Municipalité demandait à M. PEAN de bien vouloir prendre la direction artistique du théâtre.

RUGGIERI

FEUX D'ARTIFICE

PYROTECHNIE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

58, rue Emile-Zola - REZÉ-LÈS-NANTES - Tél. 75-65-11
46, boulevard de la Liberté - RENNES - Tél. 40-19-80
33, rue Saint-Laud - ANGERS Tél. 87-35-91



VENTE RADIO — TÉLÉVISION DÉPANNAGE

CONTINENTAL-EDISON -- PATHÉ-MARCONI -- SONNECLAIR

Pierre MÉNAGER

4, rue Lechat - REZÉ (L.-A.)

CRÉDIT CREG

Tél. : 71-56-36



Le final de Georges Dandin par la troupe du Théâtre du Travail au théâtre municipal

C'est ainsi que nous avons actuellement une saison théâtrale d'octobre à mars durant laquelle sont données une vingtaine de représentations, d'opéras comiques, opérettes, comédies : chaque œuvre étant donnée deux fois le samedi soir et le dimanche en matinée sur un rythme bi-mensuel. Pour la réalisation artistique des spectacles, la direction, en assumant elle-même une grande partie, fait appel également à différents artistes et metteurs en scène. L'orchestre allant, selon l'importance des ouvrages de 10 à 26 musiciens, les choristes, les artistes, les figurants font également partie de la Cie Péan. Depuis le début de la saison 65-66, le théâtre a également son corps de ballet. D'autre part, à la plupart des représentations, il est fait appel à des artistes étrangers à la compagnie et se produisant sur différentes scènes lyriques tant à Paris qu'en Province.

Outre le répertoire courant à toutes les scènes municipales, il est monté chaque année une œuvre méconnue du public et injustement tombée dans l'oubli. C'est ainsi qu'on a pu voir sur notre scène « Fanfan la Tulipe », « La Cigale et la Fourmie », « La Princesse des Canaries », « Le Soldat de Chocolat » et, cette année, « La Créole ».

Les habitués du théâtre se rappelleront également des brillantes représentations que furent « La Fille du Tambour-Major », « La Belle Hélène », « L'Arlésienne », « Carmen » et la création de « Maître », écrite spécialement pour le Théâtre de Rezé.

Depuis le début de la saison, la Cie Péan s'est enrichie d'une troupe de comédie dont les représentations ont obtenu le plus vif suffrage du public : « Les Trois Mousquetaires », « Le Maître de Forges », « Un Ami viendra ce soir » furent autant de succès.

Cet éventail complet des activités artistiques indispensables à la vie culturelle d'une cité place ainsi notre scène au rang des théâtres municipaux des grandes villes de Province.

Le Théâtre Municipal reste également à la disposition des sociétés locales qui y organisent régulièrement des spectacles de variétés, arbres de Noël, conférences, etc...

Dans le cadre du Centre culturel de Rezé, actuellement en voie de création, d'autres troupes théâtrales telles que la « Compagnie Dramatique de l'Ouest », la Compagnie « Théâtre du Travail » pourront également y être accueillies.

CARRELAGE - FAIENCE

MOQUETTE - PARQUET COLLÉ
DALLE PLASTIQUE

B. LOUIS

18, rue Marcel-Rontard
REZÉ (L.-A.)

PEINTURE - VITRERIE

DÉCORATION

Papiers peints

70, rue Jean-Jaurès

G. Bonhomme
REZÉ-LÈS-NANTES
Tél. : 75-65-06

ATELIERS REZÉENS
D'APPLICATIONS MÉCANIQUES

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
23, rue Fontaine-Launay
REZÉ-LÈS-NANTES Tél. : 71-90-75

CHANTIER NAVAL
Léon BEZIER
Constructeur
NORTHHOUSE-en-REZÉ (L.-A.)
Tél. : Nantes 75-61-94

YACHTS DE CROISIÈRE
MONOTYPES
VEGETES
CANOTS DE PÊCHE
EMBARCATIONS DE SAUVETAGE

Neufs et réparations
Garage sous hangars

Travaux divers sur cargos
Bordage - Calfatage, etc...

BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE
DE LA LOIRE

Ets MAURY & Cie
CHIFFONS D'ESSUYAGE
Téléphone : 75-67-35
REZÉ-LÈS-NANTES

MÉTALLISATION MODERNE

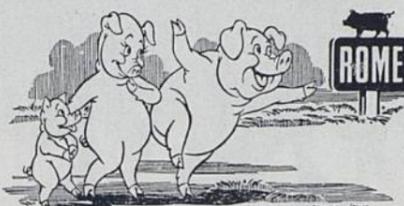
Zingage brillant - Phosphotation
3, rue Alsace-Lorraine — REZÉ
téléph. : 75-67-27

TRANSPORTS RAPIDES
NORD - BRETAGNE

Nouveaux entrepôts et bureaux : GARE ROUTIÈRE ET FERROVIAIRE PRIVÉE, rue Du-Seil, zone industrielle - REZÉ-LÈS-NANTES - Tél. : 73-47-53 - 73-47-54.

GROUPAGE - CAMIONNAGE - MAGASINAGE
IMPORT - EXPORT
Services rapides journaliers sur toute la Bretagne, la Manche, Allier, Calvados, Cher, Creuse, Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Nièvre, Orne, Sarthe, Seine-Maritime, Indre-et-Loire, Indre, Haute-Vienne.
Enlèvement à domicile sur simple appel téléphonique
Succursales à :
RENNES, QUIMPER, BREST, SAINT-BRIEUC, LORIENT, VANNES

COMME TOUS LES CHEMINS MÈNENT A



TOUS LES GOUTS... mènent chez

R. DUCHENE

Charcutier des gourmets

14, rue Félix-Faure - PONT-ROUSSEAU-LÈS-NANTES
Téléphone : 75-61-40

ÉTABLISSEMENTS

G. MAGNANT & Cie

S.A. au capital de 6 000 000 de francs

CUIRS - PEAUX BRUTS et SUIFS
COLLECTE - NÉGOCE - EXPORTATION - IMPORTATION
PARIS - TOULOUSE - RENNES - NANTES - LIMOGES

104, Champs-Élysées - PARIS

Rue des Chevaliers
REZÉ-LÈS-NANTES

Tél. : 75-64-46
Télégr. : MAGNACUIR

LES MÉTAUX SOUS PRESSION

Fonderie sous pression
d'alliages de zinc
et autres alliages
usinage et décor des pièces
moulées

Siège social : rue du Seil - Zone Industrielle
REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)
tél. 73-47-90

ENGRENAGES ET MÉCANIQUE DE PRÉCISION
LOIRE ATLANTIQUE

RÉDUCTEURS
MÉCANIQUE GÉNÉRALE DE PRÉCISION

ENGRENAGES

- CRÉMAILLÈRES
- CONIQUES
- ROUES TANGENTES
- VIS SANS FIN
- DROITS ET HÉLICOÏDAUX
(du module 0,5 au module 20)

1, rue Esnoul-des-Chatelets - NANTES - Tél. : 75-61-36

SOCIÉTÉ NANTAISE DE MÉTALLISATION

Ets Gautreau & Cie

108, RUE DE LA BASSE-ILE — REZÉ

Téléphone : 73-31-30

Sablage - Métallisation - Zingage brillant
Cadmiage - Phosphotation - Alodine
Revêtements - Plastiques - Epoxy - Rilsan

L'augmentation massive de la population rezéenne au cours des vingt dernières années et la faible structure commerciale et industrielle de Rezé ont, depuis toujours, attiré l'attention des édiles municipaux.

Ainsi, dès 1951, une déclaration d'intention de création de zone industrielle était mentionnée dans le plan d'aménagement de la ville. Le caractère impératif en a été ressenti lorsqu'en 1960 les projets de création de la zone industrielle de Carquefou ont été connus; ce qui laissait supposer un exode de certaines entreprises nantaises vers ce secteur, et en corollaire des déplacements plus importants d'une certaine partie des travailleurs rezéens.

Dès 1961, le Conseil municipal a pris toutes dispositions pour lancer la zone industrielle de REZE et celle-ci a été approuvée définitivement par les autorités de tutelle le 28 juin 1962.

Un certain nombre de petits industriels ont été conseillés par les services municipaux en vue de leur faire acquérir des terrains en bordure de voies existantes où des aménagements importants n'étaient pas indispensables à leur implantation. C'est ainsi qu'en bordure de la rue de Trentemoult diverses créations ont été réalisées.

La partie Est de la zone, groupant 15 hectares environ, a été acquise directement par des négociants ou industriels et l'administration a tout fait pour faciliter les relations entre propriétaires et acquéreurs.

Une première tranche d'environ 17 hectares de terrain a été acquise et aménagée pendant la période 1962-1964 et déjà certaines entreprises sont installées. Seule, la conjoncture économique de cette dernière période, en freinant les investissements, a retardé une occupation plus importante des terrains. Il ne reste plus à vendre que trois lots.

L'administration municipale tient à faire remarquer que les terrains ont été revendus au prix de revient exact, tous travaux d'équipement compris et que, quoique certains aient pu dire, cette opération n'a entraîné aucune charge financière pour les contribuables rezéens.

Récemment la ville de REZE a été contactée par la ville de NANTES pour que les terrains compris entre le premier lotissement et l'avenue de-Lattre-de-Tassigny, soient réservés pour créer un important complexe « abattoirs » devenu indispensable pour la région nantaise.

Cette importante « Cité de la viande » s'étendra sur environ 22 hectares, l'abattoir par lui-même en occupant une dizaine et les industries connexes étant réparties sur le reste du terrain. D'après les prévisions actuelles, il faut s'attendre à la création de plus de 1 000 emplois nouveaux dans les années à venir.

Cette opération, comme la première, sera faite de telle façon qu'aucune charge financière n'incombera à la ville de REZE.

L'aménagement d'une troisième zone entre l'avenue de-Lattre et la zone de Chevire sera ultérieurement étudié et lancé lorsque la conjoncture économique le permettra.

Dans ce domaine, vos élus ont conscience d'avoir agi au mieux des intérêts de la masse laborieuse, tout en créant des ressources fiscales qui permettront dans l'avenir d'améliorer encore l'équipement social et culturel de la ville.

ZONE
INDUSTRIELLE

Chantier André et Paul AUBIN

CONSTRUCTION DE YACHTS EN TOUS GENRES

Hivernage - Entretien - Réparations

Dépositaire de LANAVERRE

et moteurs « Chrysler »

110, rue de la Basse-Ile - REZÉ-lès-NANTES (L.-A.) - Tél. 73-15-70

Le maximum de confort aux meilleurs prix
HOTEL - RESTAURANT DES VOYAGEURS

PERRÉNÈS Yves Téléphone : 11

Chef de cuisine

BOUGUENAIS (L.-A.)

SALLE POUR MARIAGES ET BANQUETS
BONNE CAVE

e^{ts} J. martin

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

15, RUE SAINT-JOSEPH - NANTES 44 - TÉL. 73.29.48

Une partie importante
des photographies de ce bulletin
a été prise par les

CLUBS DES JEUNES DE REZÉ

SANYGIA

ARTICLES D'HYGIÈNE -- ACCESSOIRES PHARMACEUTIQUES

Spécialiste de SLIPS BÉBÉ
SLIPS PÉRIODIQUES
SLIPS POUR MALADES

112, rue de la Basse-Ile — REZÉ - 44 — Tél. 75-65-57 B.P. 16



FACE AUX PROBLEMES DES JEUNES



L'Office Municipal de la Jeunesse

Pour l'éducateur, comme pour l'homme de la rue, il y a incontestablement un problème de la jeunesse.

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder autour de soi, de parcourir notre cité, de s'arrêter un instant devant les portes des cinémas, ou encore de lire attentivement le journal habituel.

Cette jeunesse, qui vit intensément, n'est ni meilleure ni pire que celle que nous avons connue, lorsque nous étions encore au collège ou en apprentissage.

CHAUDRONNERIE

petite tôlerie - ventilation
soudure autogène et électrique

INSTALLATIONS

de chaudières « FIELD »

CHAUVIN

4, quai de la Verdure
PONT-ROUSSEAU (L.-A.)
téléph. : 71-02-77

Seulement, leur nombre a fait de nos jeunes un fait social, compliqué par l'évolution rapide du monde moderne. Que ce soient les conditions de logement souvent désastreuses, les loisirs commercialisés qui leur sont offerts, la publicité tapageuse systématiquement organisée à l'occasion de faits regrettables commis par certains jeunes, l'organisation du « culte de la vedette », les conditions de travail trop souvent défavorables, tout semble favoriser l'adoption, par les jeunes, d'une attitude apparente ou réelle de révolte.

On peut imaginer facilement toutes les conséquences que cette situation peut entraîner lorsque l'on sait que notre société manifeste si peu d'enthousiasme pour admettre ceux, qui, demain, vont entrer effectivement dans le monde des adultes.

Pour ramener l'équilibre, il est indispensable que des organisations à caractère éducatif, des municipalités de progrès prennent des mesures pour redonner à la jeunesse un peu d'espoir et la certitude que leurs avis seront écoutés et compris, à condition toutefois que les jeunes fassent l'effort nécessaire pour sortir d'un certain désintéressement qu'ils auraient peut-être tendance à afficher.

Il nous faut leur procurer des activités sportives de qualité, des loisirs culturels qui devront avoir pour suite logique cette formation civique capable de former les hommes libres et responsables de demain. Il ne suffit pas de constater un état de fait, il faut aussi y remédier.

C'est ce que la Municipalité de Rezé, consciente des besoins de la jeunesse, a compris en créant — la première en Loire-Atlantique — un Office Municipal de la Jeunesse.

Pour cela, elle a reçu un précieux concours, celui du Cartel Adultes-Jeunes de Rezé, composé de garçons et de filles, de jeunes et d'adultes venant de tous horizons, mais animés d'un même idéal : celui de préparer un avenir plus heureux pour les nouvelles générations. Cette entreprise a été basée sur des principes admis par tous : laïcité sans sectarisme, démocratie efficace, promotion de la jeunesse en confiant aux usagers la gestion de leurs propres activités.

L'Office Municipal de la Jeunesse est composé de :

- M. le Maire,
- 3 adjoints,
- 3 conseillers municipaux,
- 6 jeunes représentant les clubs de jeunes de Rezé siégeant au Cartel Jeunes-Adultes,
- 2 adultes délégués par les associations représentées audit cartel.

PLOMBERIE - COUVERTURE - CHAUFFAGE CENTRAL

Jean-Pierre Renaud

1, rue Henri-Barbusse

INSTALLATIONS SANITAIRES REZÉ (L.-A.)

MOSAÏQUE et CARRELAGE Mosaïque - Marbre

Parquet collé

JOSEPH AILLERIE

Faïence

Revêtements en tous genres

43, rue Henri-Barbusse — REZÉ

SOCIÉTÉ NANTAISE DE DÉCOUPAGE ET DE PRODUITS SIDÉRURGIIQUES

Société anonyme au capital de 600 000 F

Oxycoupage

de 5 mm à 200 mm

REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)



Cisaillage sur guillotine

de 2/10 à 15 mm

6, rue Victor-Hugo — Tél. : 73-46-51

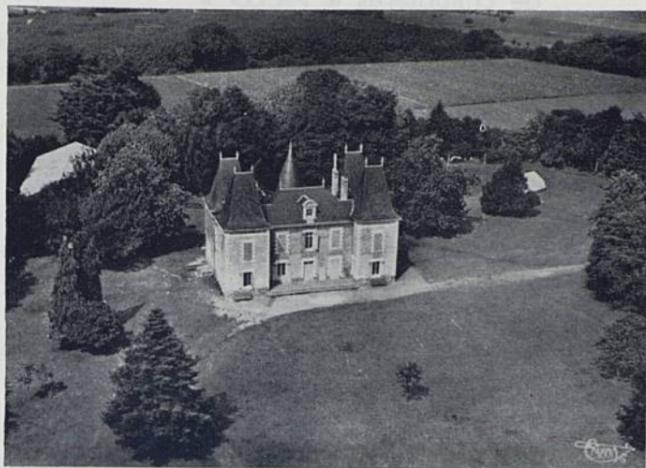
MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ - RAVALEMENT
CARRELAGE
Roger HUBINEAU
6, avenue Maryse-Bastié REZÉ-LÈS-NANTES

PEINTURE
VITRERIE
PAPIERS PEINTS
G. DAUNIS
13, rue Agaisse
TRENTEMOULT-LÈS-NANTES
Tél. : 71-64-78

MENUISERIE — EBÉNISTERIE
Meubles et cuisines lamifiés
J. FOUCHARD
9, place Levoayer
TRENTEMOULT - REZÉ Tél. : 75-69-52

HOMMES et DAMES
Jean BESSEAU
TAILLEUR
17, rue Thiers - REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.) - ☎ 75-65-34

colonie de vacances



La Pinelais (Photo COMBIER)

en matière de vaccinations. Chaque enfant a d'ailleurs la possibilité d'assister aux offices religieux du dimanche si les parents en ont manifesté le désir.

Un jour sur trois, les enfants sont transportés par cars à la mer proche d'une dizaine de kilomètres, permettant ainsi d'alterner de la plus heureuse façon les activités propres à la mer et à la campagne.

La colonie est affiliée à l'Union Française des Œuvres de Vacances Laïques et les cadres : directeur, économiste, moniteurs, sont formés dans les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (C.E.M.E.A.), sous l'égide de la Ligue de l'Enseignement qui couvre également pour une somme forfaitaire tous les risques d'accidents.

Les frais de séjour qui s'apparentent chaque année à un prix moyen départemental sont couverts par les familles au moment du départ. Cependant, dans certains cas, des possibilités de versements échelonnés peuvent être envisagées. Les Caisses d'Allocations Familiales accordent des subventions qui sont fonction des ressources mensuelles de la famille. Pour les plus défavorisés, le Département de la Jeunesse et des Sports attribue des bourses exceptionnelles d'un montant de 100 francs pour un séjour d'un mois.

Le Bureau d'Aide Sociale de la ville intervient dans certains cas pénibles et des organismes privés ou particuliers comme les comités d'entreprise accordent quelquefois une aide à leurs adhérents.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que la Pinelais est une des plus belles réalisations du genre sur le plan départemental et elle constitue le plus probant satisfecit pour ceux qui l'ont créée comme pour ceux qui, chaque année, l'ont faite ce qu'elle est.

La Pinelais, colonie municipale de vacances depuis son acquisition en 1953, est située en SAINT-PÈRE-EN-RETZ, à quelques kilomètres de CORSEPT, c'est-à-dire à gauche de la départementale PAIMBŒUF-SAINT-BREVIN.

C'est une vaste maison de maître flanquée de deux clochetons d'assez belle allure et dont les murs épais et solides ont défié les attaques du temps depuis 1830.

Elle mérite son appellation de « Château » si l'on considère qu'elle a été bâtie au centre d'un parc de plusieurs hectares, planté d'arbres magnifiques dont plusieurs d'essences rares.

Pour satisfaire aux exigences de certains règlements administratifs et aussi pour accroître la capacité d'accueil de la colonie, il a fallu procéder à l'implantation de deux grands bâtiments à usage, l'un de cuisine avec réfectoire attenant et, l'autre, de dortoir.

La conception et l'aménagement de ces deux constructions répondent fidèlement aux normes édictées par le Département de la Jeunesse et des Sports.

La colonie fonctionne chaque année durant deux périodes de 30 jours et peut accueillir à chaque session une centaine de colons, garçons et filles, de 6 à 14 ans.

Elle reçoit en priorité les enfants de REZÉ, sans aucune discrimination et sous la seule réserve qu'ils aient subi un examen médical préalable et satisfait aux obligations légales

PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS - DÉCORATION
Léon Ragueneau
9, rue de la Mirette - LA CARRÉE-EN-REZÉ (L.-A.)

LÉGUMES - POMMES DE TERRE - PRIMEURS EN ROS
Louis TAUBAN
LES CHAPELLES - REZÉ
Tél. : 18 Sorinières

FOYER de JEUNES et D'ÉDUCATION POPULAIRE

Les Foyers de Jeunes et d'Education Populaire (Amicales laïques) s'adressent à tous, jeunes et adultes, hommes et femmes de toutes conditions sociales.

Les Foyers de Jeunes et d'Education Populaire, plaçant leur action en dehors de toute propagande et de toute ségrégation d'ordre confessionnel, syndical ou politique, offrent à tous ceux et à toutes celles qui sont soucieux de participer à la culture et au progrès de notre temps des possibilités nombreuses de confrontation et d'action. Ils manifestent leur fidélité à l'ÉCOLE et à l'UNIVERSITÉ PUBLIQUES en prolongeant leur œuvre dans le même esprit de fraternité et de mutuelle compréhension.

Les Foyers suivant l'exemple de la Ligue Française de l'Enseignement, laquelle a contribué à l'organisation de l'ENSEIGNEMENT PUBLIC, LAÏQUE, GRATUIT et OBLIGATOIRE, s'emploient actuellement à :

- soutenir, étendre et prolonger l'action de cet enseignement ;
- développer des activités éducatives, sportives et sociales au bénéfice des enfants et des adolescents ;
- favoriser la promotion culturelle de ceux dont la scolarité a été mal engagée ou prématurément interrompue
- aider les hommes et les femmes à utiliser leurs loisirs pour développer leur esprit critique, leur sens de la justice sociale ;
- informer les citoyens au point de vue civique, économique et social pour leur permettre de mieux comprendre les grands problèmes mondiaux et de mieux participer à la vie de la nation.

Ainsi les Foyers de Jeunes et d'Education Populaire entendent favoriser l'épanouissement des individus et le fonctionnement d'une véritable démocratie.

Nos Foyers (Amicales laïques) trouvent auprès des services pédagogiques départementaux (F.A.L.) et nationaux (Ligue Française de l'Enseignement) les moyens qui permettent de créer et de développer les activités, d'assurer la formation spécialisée et le perfectionnement de leurs cadres. Certains de ces services sont également des organismes nationaux d'associations spécialisées :

AMICALE	SIÈGE SOCIAL	OU S'ADRESSER
CHATEAU - NORD LA MOUSSAIS - CHÊNE-CREUX	GRUPE SCOLAIRE GRUPE SCOLAIRE DU CHÊNE-CREUX	M. GALLERNEAU, rue Victor-Hugo. M. MORNET, 28, avenue des Cévennes.
OUCHE-DINIER PONT-ROUSSEAU RAGON REZÉ-TRENTEMOULT	GRUPE SCOLAIRE FOYER A.E.P.R. GRUPE SCOLAIRE ÉCOLE J.-B.-DAVIAIS	M. ARDOUIN, rue de Naudières. Tous les soirs au Foyer, 19, rue P.-Brossolette. M. TARDIF, 6, rue de la Brosse. M. GRANET, rue François-Marchais.

J. Seutein PLATRIER
4, rue du Pocalais
MAUPERTHUIS - REZÉ

BOUCHERIE
CHARCUTERIE Ch. BRUNET
Centre Commercial du CHATEAU
et rue de la Chesnaie — REZÉ
QUALITÉ - PRIX - FRAICHEUR
Ouvert le lundi Téléphone : 12 à Rezé

LAYETTE - SPÉCIALITÉS ENFANTS JUSQU'À 6 ANS
Baby Chou → **M^{me} DUGAST**
 Centre Commercial CHATEAU DE REZÉ
 Trousseau de nouveau-né Tél. : 73-13-74
 Pour 300 F d'achat, il vous sera remis 10 F

POUR VOS ARTICLES DE PÊCHE - RIVIÈRE - MER
 Une seule adresse...
33, rue A.-Briand
BESNARD
 PONT-ROUSSEAU - REZÉ Tél. : 71-32-84

COIFFURE JOSE M^{me} SOUDY
 Spécialiste des soins du cheveu
 43, RUE THIERS REZÉ

BAR — TABACS — JOURNAUX — PAPETERIE
J. ROBERT
 2, place J.-B.-Daviais — REZÉ — Tél. : 75-62-88

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS | LE STADE

En 1961, le Conseil municipal avait décidé la création d'un stade.

Les terrains ont été achetés par la commune. Un projet avait été déposé à l'époque qui attendait l'approbation du Ministère de la Jeunesse et des Sports et son subventionnement.

Après bien des démarches et un dernier remaniement, ce projet vient d'être inscrit au V^e Plan (1966-1970).

Situé à l'ouest de REZÉ, entre la rue du Moulin-à-l'Huile et la rue de la Trocardière, l'accès principal se fera par une nouvelle voie qui part du « Château » en traversant le lotissement du Bas-Landreau.

Ce futur stade verra ses installations aménagées sur les onze hectares de terrains que possède la commune.

Son équipement comprendra :

- Un terrain d'honneur, une piste de 400 mètres avec ses installations d'athlétisme ;
- Un terrain de rugby ;
- Un terrain de football ;

- Un terrain de basket de compétition ;
- Trois terrains de volley ;
- Une zone de 80 m x 40 m utilisable soit comme plateau d'éducation physique, soit comme terrain de volley, basket ou handball, avec fosse de saut et portiques ;
- Six terrains de tennis ;
- Un boulodrome ;
- Un bassin de natation de 25 m x 12 m ;
- Un bassin de natation de 15 m x 10 m pour les petits. Dans ces deux bassins, l'eau sera chauffée.
- Des vestiaires-douches sur lesquels il y aura possibilité de construire des tribunes.
- Un logement de gardien ;
- Une zone de jeu pour les jeunes et la possibilité d'un théâtre de verdure.

SON FINANCEMENT

Dans une lettre du 12 janvier 1966, M. le Préfet de la Région de la Loire, Préfet de Loire-Atlantique, nous a fait savoir que dans le cadre des crédits ouverts au département pour le V^e Plan, il lui a été impossible de retenir les subventions et les possibilités d'emprunt de la commune, nécessaires à l'aménagement de notre stade.

Le montant du projet est évalué à 2 600 000 francs auxquels s'ajoutera le coût des piscines.

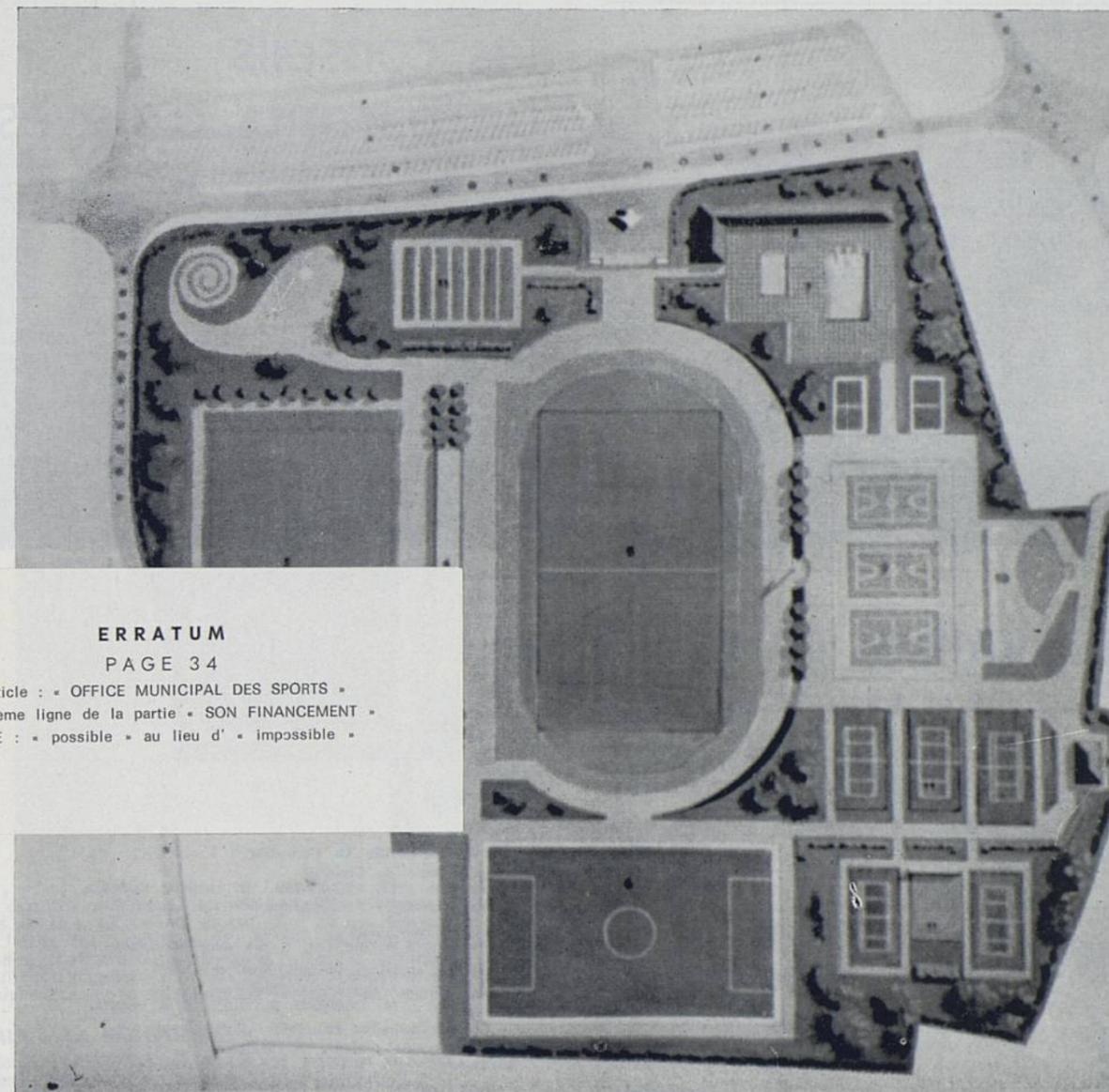
Le Ministère de la Jeunesse et des Sports prévoit pour nous les subventions suivantes :

- Une première de 800 000 francs ;
- Une seconde de 500 000 francs pour les terrains de jeux ;
- Et une troisième de 350 000 francs pour les piscines.

C'est une bonne nouvelle et nous osons espérer que la première subvention nous sera allouée dès le début de 1967 et les deux suivantes en 1968.

Les promesses de subventions s'élèvent à environ 50 % du coût de l'opération, les cinquante autres étant à la charge de la commune, c'est une part importante pour nos finances.

Il est indispensable qu'une ville telle que REZÉ, qui compte actuellement environ 32 000 habitants et dont la population ne peut que croître, soit dotée d'installations sportives nécessaires au développement et à la santé de sa jeunesse.

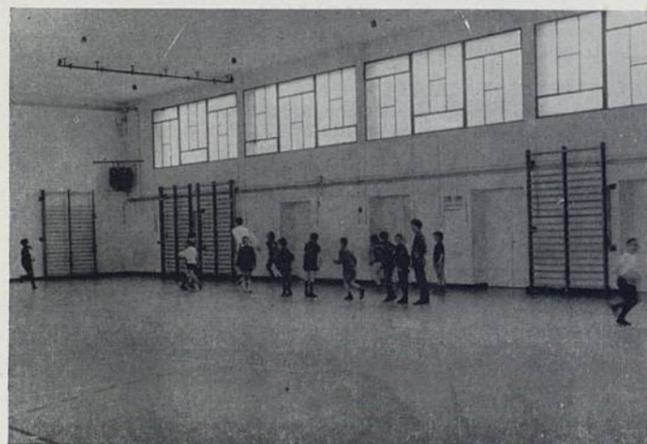


ERRATUM

PAGE 34

Article : « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS »
 Quatrième ligne de la partie « SON FINANCEMENT »
 LIRE : « possible » au lieu d'« impossible »

Le futur Stade municipal



Intérieur du gymnase d'un groupe scolaire - Château-nord

Droguerie SAINT-PIERRE
 TOUT POUR LA MAISON
 Place de l'Eglise
 REZÉ Tél. : 75-64-68

Vos vacances méritent un matériel « LA PRAIRIE »
 Exposition permanente : Tentes - Bateaux - Caravane pliante
A LA BORNE
 10, av. A.-Briand, REZÉ, R.N. 137, tél. 71-87-68
 Crédit CETELEM - Occasions - Locations

M^{lle} ROBERT M.-L. HORTICULTEUR
 2, place E.-Macé — REZÉ-LÈS-NANTES — Tél. 71-18-82

Boulangerie M^{me} DURAND
 5, place Saint-Pierre REZÉ (L.-A.)

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT
 Julien et Jean-Baptiste MARCHAIS, entrepreneurs
Henri MARCHAIS
 Successeur
 Place de la Mairie — REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)
 Téléphone : 75-62-23

CARRELAGE - MOSAÏQUE
 Revêtement et tous genres
Jean OUVRARD et Paul DERAME
 27, rue des Carterons 44 REZÉ

Garage LE BORGNE
 CITROËN — PANHARD
 MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ - AUTOS
 NEUF ET OCCASION
 Place Levoyer -- TRENEMOULT (L.-A.)
 Tél. : 73-30-67

AUTO-ÉCOLE L. DUPÉ
 Cours de code
 Centre commercial du Château
 REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.) Tél. : 71-65-61



LAYETTE - SPÉCIALITÉS ENFANTS JUSQU'À 6 ANS
Baby Chou → **M^{me} DUGAST**
 Centre Commercial CHATEAU DE REZÉ
 Trousseau de nouveau-né Tél. : 73-13-74
 Pour 300 F d'achat, il vous sera remis 10 F

POUR VOS ARTICLES DE PÊCHE - RIVIÈRE - MER
 Une seule adresse...
33, rue A.-Briand
BESNARD
 PONT-ROUSSEAU - REZÉ Tél. : 71-32-84

COIFFURE JOSE M^{me} SOUDY
 Spécialiste des soins du cheveu
 43, RUE THIERS REZÉ

BAR — TABACS — JOURNAUX — PAPETERIE
J. ROBERT
 2, place J.-B.-Daviais — REZÉ — Tél. : 75-62-88

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS | LE STADE

En 1961, le Conseil municipal avait décidé la création d'un stade.

Les terrains ont été achetés par la commune. Un projet avait été déposé à l'époque qui attendait l'approbation du Ministère de la Jeunesse et des Sports et son subventionnement.

Après bien des démarches et un dernier remaniement, ce projet vient d'être inscrit au V^e Plan (1966-1970).

Situé à l'ouest de REZÉ, entre la rue du Moulin-à-l'Huile et la rue de la Trocardière, l'accès principal se fera par une nouvelle voie qui part du « Château » en traversant le lotissement du Bas-Landreau.

Ce futur stade verra ses installations aménagées sur les onze hectares de terrains que possède la commune.

Son équipement comprendra :

- Un terrain d'honneur, une piste de 400 mètres avec ses installations d'athlétisme ;
- Un terrain de rugby ;
- Un terrain de football ;

- Un terrain de basket de compétition ;
- Trois terrains de volley ;
- Une zone de 80 m x 40 m utilisable soit comme plateau d'éducation physique, soit comme terrain de volley, basket ou handball, avec fosse de saut et portiques ;
- Six terrains de tennis ;
- Un boulodrome ;
- Un bassin de natation de 25 m x 12 m ;
- Un bassin de natation de 15 m x 10 m pour les petits. Dans ces deux bassins, l'eau sera chauffée.
- Des vestiaires-douches sur lesquels il y aura possibilité de construire des tribunes.
- Un logement de gardien ;
- Une zone de jeu pour les jeunes et la possibilité d'un théâtre de verdure.

SON FINANCEMENT

Dans une lettre du 12 janvier 1967, la Région de la Loire, Préfet de la Loire, a fait savoir que dans le cadre des dispositions du V^e Plan, il lui a été demandé de préciser les conditions et les possibilités d'empêcher à l'aménagement de notre stade.

Le montant du projet est de 1 650 000 francs auxquels s'ajoutera le coût des terrains.

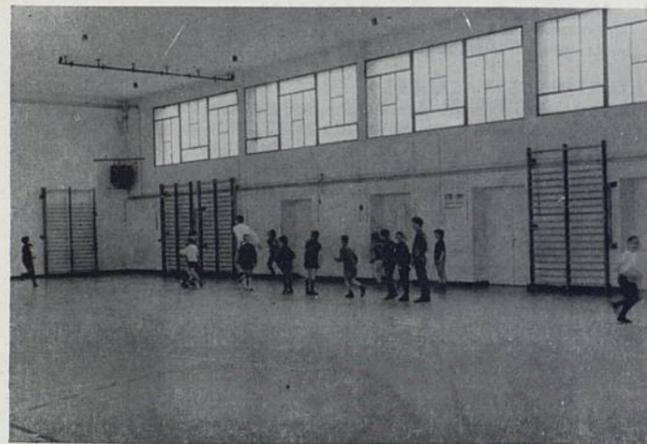
Le Ministère de la Jeunesse et des Sports nous a accordé les subventions suivantes :

- Une première de 800 000 francs ;
- Une seconde de 500 000 francs ;
- Et une troisième de 350 000 francs pour les piscines.

C'est une bonne nouvelle et nous osons espérer que la première subvention nous sera allouée dès le début de 1967 et les deux suivantes en 1968.

Les promesses de subventions s'élèvent à environ 50 % du coût de l'opération, les cinquante autres étant à la charge de la commune, c'est une part importante pour nos finances.

Il est indispensable qu'une ville telle que REZÉ, qui compte actuellement environ 32 000 habitants et dont la population ne peut que croître, soit dotée d'installations sportives nécessaires au développement et à la santé de sa jeunesse.



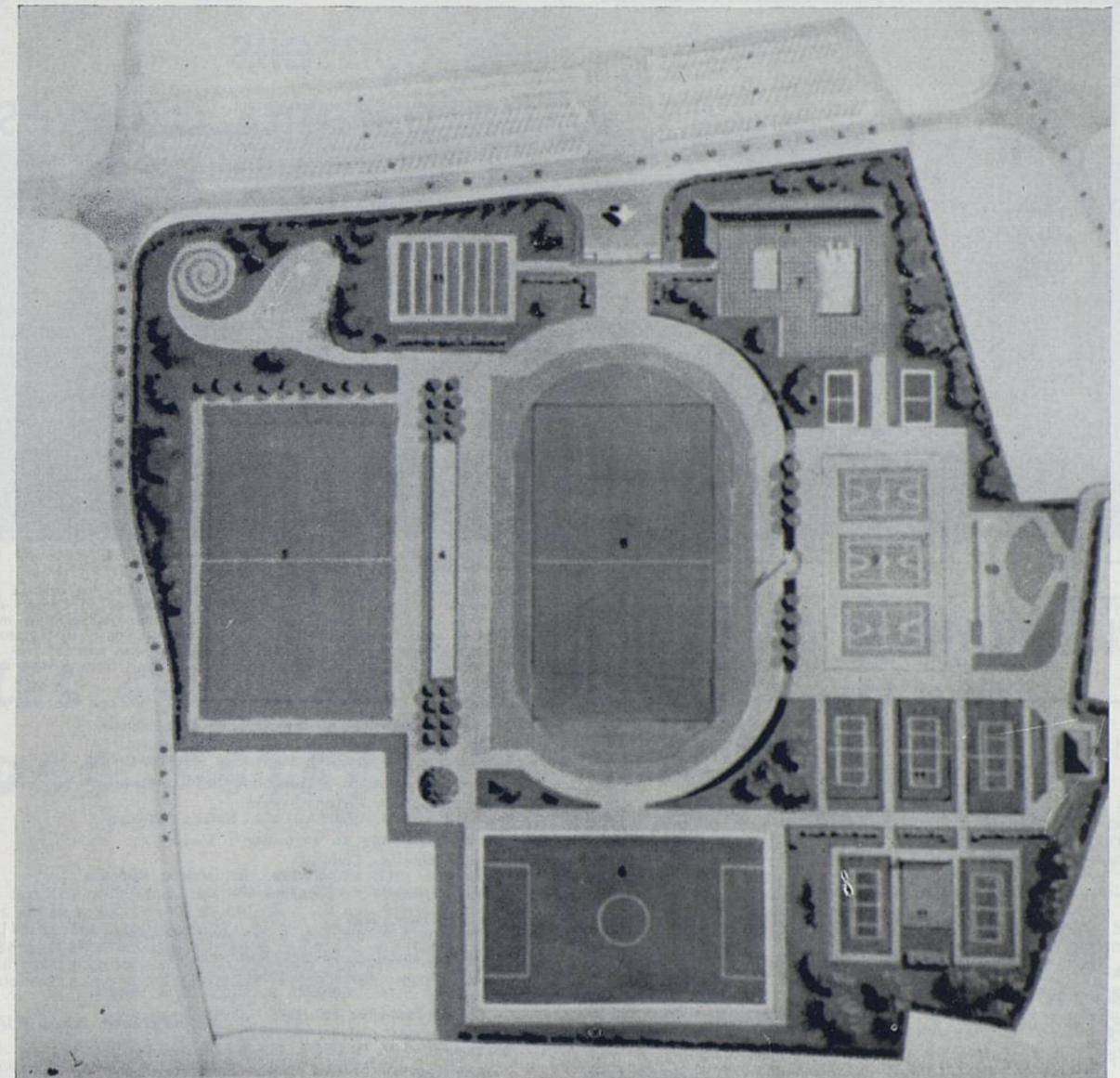
Intérieur du gymnase d'un groupe scolaire - Château-nord

Droguerie SAINT-PIERRE
 TOUT POUR LA MAISON
 Place de l'Eglise
 REZÉ Tél. : 75-64-68

Vos vacances méritent un matériel « LA PRAIRIE »
 Exposition permanente : Tentes - Bateaux - Caravane pliante
A LA BORNE
 10, av. A.-Briand, REZÉ, R.N. 137, tél. 71-87-68
 Crédit CETELEM - Occasions - Locations

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT
 Julien et Jean-Baptiste MARCHAIS, entrepreneurs
Henri MARCHAIS
 Successeur
 Place de la Mairie — REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)
 Téléphone : 75-62-23

CARRELAGE - MOSAÏQUE
 Revêtement et tous genres
Jean OUVRARD et Paul DERAME
 27, rue des Carterons 44 REZÉ



Le futur Stade municipal

M^{lle} ROBERT M.-L. HORTICULTEUR
 2, place E.-Macé — REZÉ-LÈS-NANTES — Tél. 71-18-82

Boulangerie M^{me} DURAND
 5, place Saint-Pierre REZÉ (L.-A.)

Garage LE BORGNE
 CITROËN — PANHARD
 MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ - AUTOS NEUF ET OCCASION
 Place Levoyer — TRENTEMOUT (L.-A.)
 Tél. : 73-30-67

AUTO-ÉCOLE L. DUPÉ
 Cours de code
 Centre commercial du Château
 REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.) Tél. : 71-65-61



RABU Gilbert Métreur-Vérificateur
6, allée du Lac-de-Grand-Lieu — REZÉ (L.-A.)
Téléphone : 71-23-81
DEVIS - MÉMOIRES DE TRAVAUX - MITOYENNETES

TRANSPORTS
BOIS - CHARBONS - MAZOUT - BUTANE

Henri VÉZO

La Morinière - REZÉ (L.-A.)
téléphone : 75-62-20

A. L. MAINGUET

Société anonyme au capital de 1 350 000 F
NANTES - ANGERS - ORLÉANS - TOURS
SUIFS COMESTIBLES ET INDUSTRIELS
GRAISSES ANIMALES
REZÉ — 3, rue des Chevaliers
Tél. : Nantes 75-68-13 et 75-68-14

RORTAIS-LE PAVEC
et Fils

CHARPENTE -- MENUISERIE
AGENCEMENT DE BUREAUX ET MAGASINS
Rue de l'Île-Macé
Zone industrielle de Rezé Tél. : 75-62-04



BOUCHERIE CHEVALINE

M. SECHER

50, rue Alsace-Lorraine
Tél. : 75-69-77
REZÉ-LÈS-NANTES

Centre commercial du Château de Rezé
Tél. : 71-68-25

■ Chez SECHER... QUALITÉ ASSURÉE

Garage C. HAMON

Station « SHELL » - Voitures occasion

Toutes marques

ACHAT - CRÉDIT - REPRISES

29-31, rue A.-Briand — REZÉ — Tél. : 75-65-52

JEAN LEAUTÉ
2, rue du Génomais
44 - REZÉ-LÈS-NANTES
GROS ET DEMI-GROS
Pommes de terre - Carottes
Oignons - Rutabagas
Haricots secs
Toutes provenances
Paquetage et vrac
Tél. domicile : 75-63-69 Nantes

les conseils de parents d'élèves

Quels sont les effectifs scolaires à REZÉ pour l'année 1965-1966, en ce qui concerne les écoles publiques ?

a) Dans les maternelles :	1 450 élèves
b) Dans l'enseignement primaire :	3 450 élèves
c) Dans l'enseignement secondaire 1 ^{er} cycle (C.E.S. Mixte Pont-Rousseau) :	717 élèves
d) Dans l'enseignement technique (Lycée et C.E.T.) :	1 107 élèves

Dans chaque groupe scolaire qu'il soit nouveau ou déjà ancien, il se trouve toujours des problèmes à résoudre (équipement sportif, installation de matériel pédagogique moderne, cantines, scolarisation des enfants retardés, transports des enfants, etc...). Aussi existe-t-il dans l'enseignement primaire des Conseils de parents d'élèves et dans l'enseignement secondaire ou technique des Associations de parents d'élèves.

BUTS DE CES CONSEILS ET ASSOCIATIONS :

1. - Grouper les parents autour de l'Ecole publique dont ils ont à défendre les intérêts matériels et moraux;
2. - Intervenir en leur nom auprès des pouvoirs publics;
3. - Fournir aux parents aide et documentation sur toutes les questions relatives à l'éducation et à l'avenir de leurs enfants.

Chaque année, au cours d'une Assemblée générale, les parents adhérents au Conseil des parents d'élèves, élisent les membres du Conseil d'administration qui désignent ensuite un bureau. Au cours de réunions mensuelles auxquelles assistent les directeurs et directrices d'école, sont examinés tous les moyens souhaitables à mettre en œuvre pour assurer une meilleure scolarisation des enfants (amélioration des locaux, remplacement de maîtres malades, classes surchargées, etc...).

Les différents Conseils et Associations de la commune sont les suivants :

— Ecoles maternelles et primaires de Pont-Rousseau :

Siège : Ecole de Garçons, 75, rue Jean-Jaurès.
Responsable : M. LERAY, 3 bis, rue du Petit-Choisy.

— Ecoles maternelles et primaires de Rezé-Centre - Trentemoult :

Siège : Ecole de Garçons - Rezé.
Responsable : M. UZUREAU, 230, Maison Radieuse.

— Ecole maternelle Le Corbusier :

Siège : Ecole du Corbusier.
Responsable : M. VERMEERSH, 531, Maison Radieuse.

— Groupe scolaire de l'Ouche-Dinier :

Siège : Ouche-Dinier.
Responsable : M. BRETON, 1, rue André-Guinoiseau.

— Groupes scolaires Château Nord et Sud :

Siège : Groupe scolaire Château-Nord.
Responsable : M. DRAPEAU, 2, allée de la Vendée.

— Groupes scolaires Houssais - Chêne-Creux :

Siège : Groupe scolaire La Houssais.
Responsable : M. MORNET, 28, avenue des Cévennes.

— Groupe scolaire Ragon :

Siège : Groupe scolaire Ragon.
Responsable : M. MARCHIVE, 1, rue de la Mirette.

— Collège d'enseignement secondaire de Pont-Rousseau :

Siège : Foyer Laïc, Rue Pierre-Brossolette.
Responsable : M. HENAFF, Receveur des P.et T. REZÉ.

— Lycée Technique et C.E.T. du Château :

Siège : Lycée Technique.
Responsable : M. NEAU André, 18 bis, avenue des Martyrs, NANTES.

Ces Conseils sont réunis au plan communal par un Comité de liaison actif et représentatif dont la création remonte à février 1965. Chaque Conseil y est représenté par deux membres de son Conseil d'administration.

Une délégation de ce Comité a pris contact plusieurs fois déjà avec M. le Maire de REZÉ au cours d'audiences où les problèmes scolaires généraux de la commune ont été évoqués.

Une délégation de ce Comité a pris contact plusieurs fois déjà avec au plan départemental, et au plan national en une fédération qui rassemble près d'un million de familles.

Pour garantir à vos enfants, le droit à l'instruction, à l'apprentissage d'un métier, à la culture, parents, c'est un devoir pour vous d'être organisés et groupés au sein d'un Conseil de parents d'élèves, car l'efficacité vient du nombre.

CARRELAGE — MOSAÏQUE — FAÏENCE
Maurice CHAPEAU

Cité du Haut-Landreau
5, rue de la Laïta — REZÉ-LÈS-NANTES

TOLERIE AUTOMOBILE

J. RABILLER
CHAUDRONNERIE
Réparations de radiateurs
74, rue Thiers - Tél. : Rezé 75-62-06
PONT-ROUSSEAU-LÈS-NANTES (L.-A.)



Les régates de Trentemoult

Parallèlement à ce comité et sous la présidence d'honneur du Docteur BRITON, fonctionne le Comité d'Aide aux Anciens. Il organise des fêtes en leur faveur, distribue des colis; son action s'étend à la distribution de charbon.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE TRENTEMOULT

Président : M. BLOT Louis.
Secrétaire : M. GOMIN Emile.
Trésorier : M. CHOEMET Claude.

Deux fêtes dans l'année : une fête foraine au mois de mai. Cependant, la manifestation la plus importante est celle des Régates. La situation privilégiée de Trentemoult, bordant la Loire, sa tradition de construction de navires dont il en reste un écho dans l'ancienne appellation de Société de Secours Mutuels des Menuisiers et Charpentiers calfatés de REZE-Trentemoult-Les Îles, fondée en 1856 et transformée depuis, l'activité des constructeurs actuels et l'audience du Syndicat d'Initiative auprès des clubs nautiques voisins forment un ensemble gageant la réussite de ces Régates.

En 1965, celles-ci réunissaient 65 bateaux et ont donné lieu à de belles compétitions attirant un nombre important d'initiés. Les frais engagés chaque année par le Syndicat d'Initiative se montent à environ 200 000 anciens francs.

L'ambition du S.I.T. est grande. Un projet de port de plaisance agréé par la Municipalité, mais dont il reste à trouver le financement et un club de voiles, sont à l'ordre du jour. Ce sont là des réalisations qui auraient des conséquences heureuses sur le sport nautique à REZE et qui doit devenir un sport populaire.

Les anciens ne sont pas oubliés et le Syndicat d'Initiative s'efforce de leur prouver sa sollicitude, soit par la remise de colis ou l'organisation de séances récréatives.

Moyens financiers communs aux trois comités

Cotisation, dons des commerçants, ventes de pochettes et, éventuellement, concours de belote.

14 JUILLET

Chaque année, à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, la Municipalité organise un bal populaire sur la place du Marché, après la projection d'un film spécialement choisi pour la circonstance.

LES COMITES DES FETES

Trois comités indépendants se partagent l'organisation des festivités locales. Grâce au dynamisme et au dévouement des bureaux, elles sont toujours un succès pour la population et une source d'affaires intéressantes pour le commerce local. Les résultats financiers sont, en général, affectés à des œuvres d'entraide et ce, en particulier, au bénéfice des anciens.

L'AMICALE « LA RAGONNAISE »

Président : M. BOUYER Raymond.
Président d'Honneur : M. BECHART Alfred.
Secrétaire : M. LEFÈVRE François.
Trésorier : M. JEANNAU Jean.

Cette amicale organise chaque année, le jour de l'Ascension, la vieille et réputée fête des Caillebottes qui attire des milliers de Rezéens vers Ragon.

Une caisse d'entraide distribue des secours en espèces à ceux de ses adhérents qui sont malades ou accidentés. Elle vient en aide également, dans le cadre de ses possibilités, aux veuves de ses membres décédés.

COMITE DES FETES DE PONT-ROUSSEAU

Président : M. VRAU Marcel.
Vice-présidents : Mme HENDRE, MM. QUIRION et MONNIER Jean.
Secrétaires : MM. MOUCHE Jean et VINET.
Trésoriers : M. PATRON, Mlle BUSSON.

Ce comité a, à son actif, la Fête du Muguet et celle du Vin nouveau. Ces deux manifestations de printemps et d'automne sont toujours couronnées de succès.

GARAGE Paul CROUÉ

VENTES - RÉPARATIONS TOUTES MARQUES
STOCK - DÉPANNAGE
MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ - TOLERIE - PEINTURE
DÉPANNAGE - RELEVAGE TOUS TONNAGES

22, rue Georges-Boutin
44 REZÉ-LÈS-NANTES
Tél. : 75-61-17 de jour et de nuit

LE CHASSEUR DE PONT-ROUSSEAU
donc le vôtre...

NAUDIN-BERNARD

18, rue Thiers - PONT-ROUSSEAU - Tél. : 75-69-64
LES CHAUSSURES POUR TOUS - Du choix, de la qualité
Rayon spécial orthopédique
Dépositaire des Chaussures BALLY

PARFUMERIE
soins de beauté - pédicure

Jacqueline

« lingerie fine »

12, rue de la IV^e-République
Carrefour de PONT-ROUSSEAU
Tél. : 71-90-81

Radio-Télévision Radiola

ÉLECTRO - MÉNAGER
LUSTRIERIE
ÉLECTROPHONES
DISQUES

téléph. : 75-67-12
C.C.P. Nantes 710.01

J. Maidon

71, rue Aristide-Briand
PONT-ROUSSEAU - REZÉ

FAITES CONFIANCE AUX ANNONCEURS
SÉLECTIONNÉS DU BULLETIN OFFICIEL
MUNICIPAL

DÉMOLITION AUTOMOBILE

pièces détachées de toutes marques
achat de tous véhicules

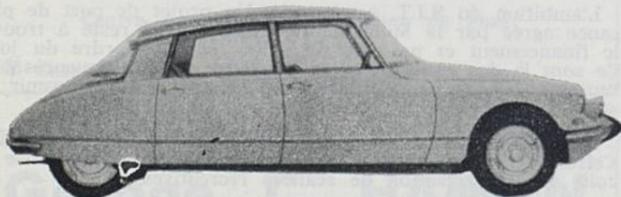
Emile FABULET

25, rue Charles-Rivière
Les Trois-Moulins
44 REZÉ-LÈS-NANTES
tél. 57-63-77

TRANSPORTS

DIAT et C^{ie}

Route de la Gare de Pont-Rousseau
REZÉ-lès-NANTES (L.A.) - Tél. 75-61-97



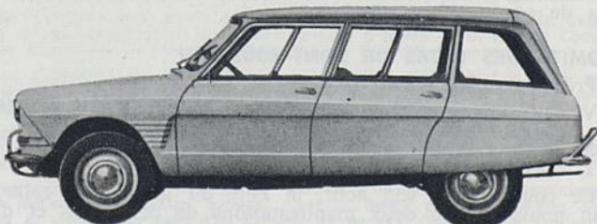
MÉCANIQUE AUTOMOBILE toutes marques

ÉLECTRICITÉ
TOLERIE PEINTURE
LAVAGE - GRAISSAGE

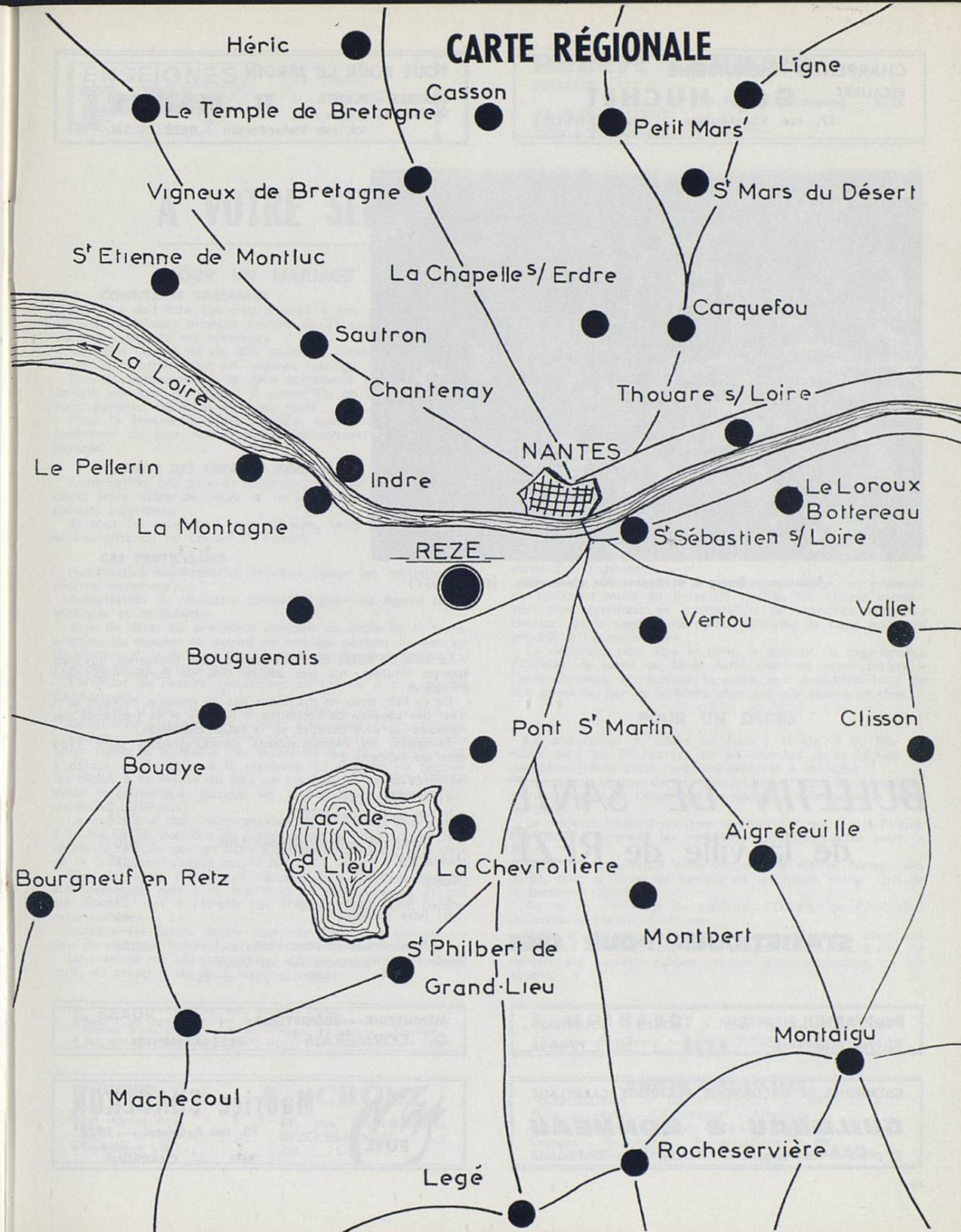
GARAGE DU PARC

MARCEL CHAPEAU

Jacques LE GRAS, successeur
8, rue Francis-le-Carval - Tél. 75-67-07



CARTE RÉGIONALE



CHARPENTE - MENUISERIE
ESCALIERS
Guy HUCHET
 17, rue Victor-Fortun -- REZÉ-LÈS-NANTES
 Téléphone : 3 à REZÉ

TOUT POUR LE JARDIN
GRAINES - PLANTS
OUTILLAGE
B. HAURY
 25, rue Victor-Fortun REZÉ — Tél. : 1



L'ancien « Bourg » de Rezé - Vue d'ensemble (Edit. GABY)

La ville de REZÉ, commune d'ortoir par excellence, aux ressources limitées, n'a pas encore créé de Bureau municipal d'hygiène.

De ce fait, nous ne disposons pas de médecin titulaire et il n'est pas possible de connaître le nombre et la fréquence des maladies les plus usuelles, ni la cause des décès.

Toutefois, les renseignements démographiques pour 1965 sont les suivants :

NAISSANCES :	
a) à REZÉ	37
b) en dehors de REZÉ	533
Total des naissances pour 1965	570
MARIAGES	
	227
DÉCÈS :	
a) à REZÉ	170
b) hors de REZÉ	66
Total des décès pour 1965	236
Excédent des naissances sur les Décès :	
570 — 236 = 334	

BULLETIN DE SANTÉ de la ville de REZÉ

STATISTIQUES POUR 1965

Paul ARNULF - Bar - Tabacs - Journaux
 10, rue Félix-Faure REZÉ Tél. : 75-64-38

MENUISERIE -- EBÉNISTERIE 24, rue de l'Illette
G. CORMERAIS REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE, PLATRERIE, CARRELAGE
GUILBEAU & BONNEAU
 9, place Alfred-Radigois, SAINT-SEBASTIEN, ☎ 75-61-57

 **Maurice CHAPERON**
 70, rue A.-Briand — REZÉ
 Tél. : 75-63-73
FUEL — CHARBONS

ENSEIGNES Palliès
 Atelier : 2 bis, rue des Chevaliers
 Bur. : 54, rue Thiers
PONT-ROUSSEAU
 Tél. 75-63-90

A VOTRE SERVICE

POUR UN MARIAGE

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Le futur doit être âgé d'au moins 18 ans et la future de 15 ans ; s'ils sont mineurs (moins de 21 ans), le consentement des parents est nécessaire.

Un délai de viduité de 300 jours est imposé à la femme veuve ou divorcée avant un nouveau mariage.

Pour la femme veuve, le délai commence à courir le lendemain du jour du décès ; il prend fin en cas d'accouchement survenu depuis le décès du mari.

Pour la femme divorcée, le délai commence à courir le lendemain du jour de la décision prescrivant une résidence séparée.

MARIAGE DES ENFANTS MINEURS :

Autorisation des père et mère ou, s'ils sont décédés tous deux, leurs actes de décès et le consentement des grands-parents survivants.

Si tous les ascendants sont décédés, leurs actes de décès et l'autorisation du Conseil de Famille.

CAS PARTICULIERS :

Autorisation de l'autorité militaire (pour les militaires et marins seulement).

Autorisation du Ministère compétent pour les Agents diplomatiques et consulaires.

Acte de décès du précédent conjoint ou copie de la transcription du divorce ou extrait de mariage portant la mention de divorce et la date de l'ordonnance de non conciliation (si l'un des époux a déjà été marié).

Certificat du notaire (seulement au cas où il y a contrat de mariage).

Dispenses d'âge, de parenté ou d'alliance, s'il y a lieu.

Bulletin de naissance des enfants à légitimer (s'il y a lieu).

Sachez que les publications sont obligatoires pendant dix jours francs à la Mairie des domiciles des futurs époux ou, à défaut de domicile, à la résidence (il importe de déposer les pièces à la Mairie du lieu de mariage 20 jours au moins avant la cérémonie, lorsque les futurs époux habitent des domiciles différents).

Le mariage a lieu indifféremment et aux choix des parties à la Mairie du domicile du futur ou de la future ou de leur résidence, établie par un mois d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi.

Tous les actes d'état civil nécessaires au mariage peuvent être demandés soit à la Mairie de la commune où ils ont été dressés, soit au Greffe du Tribunal Civil dont dépend cette commune.

Lorsque les futurs époux sont nés dans la commune du lieu du mariage, l'extrait de naissance n'est pas nécessaire.

Le mariage est obligatoirement célébré par l'Officier d'état civil, en présence de deux témoins majeurs.

E. BEAUR Expédition dans toute la France
 Vente Halles centrales à la commission
 Poisson d'eau douce : Saumon - Alose - Lamproie - Civelles
 4 bis, rue des Chevaliers - REZÉ, tél. 71-42-57 halles - 71-74-79 dom.

TRANSPORTS
 Bois - Charbons
 Fuel domestique
 Dépôt « Butagaz »
 « Propagaz »

A. CROUE
 67, rue Henri-Barbusse
 REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)
 Tél. : 75-61-17

Hubert LANDAIS
 EBÉNISTE
 10, rue Félicien-Thomazeau -- REZÉ
 MEUBLES - LITIERIES
 BIBLIOTHÈQUES - ETAGÈRES, etc...

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL POUR DIFFÉRENTES FORMALITÉS A ACCOMPLIR LORS DE : MARIAGE, NAISSANCE, DÉCÈS...

Pour les personnes de nationalité étrangère, se renseigner dans les Mairies.

PIÈCES A FOURNIR : Cas général :

1° La copie de l'acte de naissance des futurs époux portant la mention « Délivré en vue de mariage » et n'ayant pas plus de trois mois au jour de mariage ou de moins de six mois s'il a été délivré dans une Colonie ou un Consulat, ou un acte de notoriété délivré par le Juge de Paix, s'il y a impossibilité de se le procurer.

2° Un certificat prénuptial datant de moins de deux mois au jour des publications.

3° Une attestation de domicile.

POUR UNE NAISSANCE

Déclaration de naissance à faire à la Mairie dans les trois jours qui suivent l'accouchement (non compris le jour de la naissance).

Lorsqu'une naissance n'aura pas été déclarée dans le délai légal, l'Officier de l'état civil ne pourra l'enregistrer qu'en vertu d'un jugement.

L'acte de naissance est immédiatement rédigé, en présence du déclarant muni du livret de famille, sur simple production d'un certificat de constatation de naissance signé du docteur, de la sage-femme ou de l'Officier de santé qui aura procédé à l'accouchement.

Le déclarant peut être le père, le docteur, la sage-femme, l'Officier de santé ou toute autre personne ayant assisté à l'accouchement, et, lorsque la mère sera accouchée hors de son domicile, par la personne chez qui elle sera accouchée.

POUR UN DÉCÈS

La déclaration du décès est faite à la Mairie du lieu du décès dans les 24 heures, par un membre de la famille du décédé ou toute autre personne déléguée à cet effet.

L'employé chargé de ce service prend tous les renseignements comportant l'état civil du décédé, s'informe de la cause du décès.

Le médecin traitant constate le décès : il remet à la famille une lettre contenant les renseignements nécessaires pour la Mairie.

Faire porter aussitôt cette lettre à la Mairie, bureau des décès, avec le livret de famille ou les pièces d'état civil de la personne décédée.

Au vu du certificat du médecin, l'Officier de l'état civil délivrera le permis d'inhumer.

Faire porter une déclaration au juge d'Instance pour une mise sous scellé au cas où le défunt serait dépositaire de deniers ou papiers publics, tuteur d'un incapable ou un absent.

A. MOINARD PLATRERIE — FAIENCE
 173, rue Jean-Fraix -- PONT-ROUSSEAU -- Tél. 75-66-19

TROIS - MOULINS
 LOUSSOUARN — Tél. : 75-65-77 — REZÉ (L.-A.)
 Mise au point - Carburant - Allumage
 Super carburant - Essence - Gas-oil - Mélange 2 temps
 Lavages - Graissages - Pulvérisations
 Accumulateurs - Pneus **Esso**

CHARBONS - FUEL-OIL
TRANSPORTS

L. Chérault

Tél. 75-69-76
R.C. 58 A 2226

12, rue Aristide-Briand
REZÉ-LÈS-NANTES (L.-A.)

A. PINEAU

Fabrique de sommiers et matelas
réfections

53, rue J.-B. Viguier
PONT-ROUSSEAU (44)

Tél. : 71-01-79

E. FLEURANCE

HORLOGER BIJOUTIER

20, rue Alsace-Lorraine - Tél. 71-51-41
PONT-ROUSSEAU

Concessionnaire des grandes marques :

ZÉNITH - LIP - AIRAIN - JAZ

Choix et Qualité

Toutes réparations garanties

HUITREX

LE COMPLÉMENT INDISPENSABLE DE VOTRE TABLE

1 PANIER — 6 AROMES

UN GOUT RAFFINÉ

LA MIGNONNETTE

24, rue de l'Aérodrome - REZÉ (44) - Tél. 75-60-73

CARROSSERIES BOIS ET METALLIQUES

Spécialités de remorques et modèles sur demande
ainsi que de remorques pour marchés

ROUES APPROPRIÉES AUX VÉHICULES DES CLIENTS

RÉSERVEZ TOUS VOS ACHATS

AUX ANNONCEURS

DU BULLETIN OFFICIEL MUNICIPAL

Sté MOREAU - VITRIS et Fils

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE
OUTILLAGE
SERRURERIE - FERRONNERIE

20, rue Félix-Faure - REZÉ - Tél. 75-64-21

VENTE - REPARATIONS - MECANIQUE - ELECTRICITE

GARAGE MAUGET

5bis, rue du Petit-Choisy - Tél. 75-65-45 Nantes
PONT-ROUSSEAU (L.-A.)

renseignements divers et pratiques

où faut-il s'adresser pour ?

DES FICHES D'ETAT-CIVIL : A la mairie du domicile
(présenter livret de famille ou extrait de naissance).

DES EXTRAITS D'ACTES D'ETAT CIVIL (naissance, mariage,
décès, etc.) : A la mairie où l'acte a été enregistré. Prix des
extraits : naissance, décès 1 F; mariage 1,50 (pour correspon-
dance, ajouter 0,30 F pour l'envoi).

UN EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE : Au greffe du tribu-
nal d'instance (ex-Justice de Paix) du domicile (les pièces à
fournir sont variables, suivant les cas : se renseigner au
greffe.

UN CERTIFICAT DE NATIONALITÉ : Au greffe du tribunal
d'instance (les pièces à fournir sont variables, suivant les
cas : se renseigner au Greffe.

DES FEUILLES DE PAPIER TIMBRE, DES TIMBRES QUITTAN-
CES : Dans certains bureaux de tabac ou dans les bureaux de
l'Enregistrement.

N'oubliez pas en outre que les services de la mairie s'effor-
cent toujours de vous indiquer les adresses des divers services
administratifs qui peuvent vous intéresser.

Ils n'ont par contre, ni la possibilité ni l'autorisation de
vous fournir des renseignements d'ordre privé ou commercial.

DROGUERIE ARTICLES DE MÉNAGE

Mme Vve SORIN

120, rue A.-Briand - Tél. 71-31-84

PONT-ROUSSEAU
(Loire-Atlantique)



LONGANISSE - MERGUEZ
CHARCUTERIE

G. Lemé

11, rue Thiers - PONT-ROUSSEAU -
REZÉ Plats cuisinés sur commande

SI VOUS VOULEZ CONSTRUIRE ?

Que la construction projetée soit à l'usage d'habitation ou
non, garages y compris, vous devez au préalable obtenir un
permis de construire. Il en est de même pour les clôtures et
les modifications à apporter aux constructions existantes :
reprise de gros œuvre, surélévation, modification des façades
ou de la distribution intérieure.

Déposez ou envoyez votre demande au maire de la localité
dans laquelle seront exécutés les travaux.

Les services municipaux se tiennent à votre disposition
pour tous renseignements complémentaires.

LA CARTE D'IDENTITÉ

COMMENT L'OBTENIR ?

- un imprimé de demande qui vous sera remis en mairie;
- trois photographies récentes de face et sans chapeau
(3,5 x 4 cm);
- un timbre fiscal de 2,50 F que vous achèterez chez le
buraliste.

DE PLUS : SI VOUS ÊTES UN HOMME :

1° **Célibataire** : votre extrait d'acte de naissance que vous
demanderez à votre lieu de naissance en adressant un man-
dat-poste de 1,30 F (1 F + 0,30 F) pour frais d'envoi.

— Les mineurs produiront une autorisation paternelle.

2° **Marié** :

a) postérieurement au 1^{er} décembre 1950, votre livret de
famille;

b) entre le 1^{er} juillet 1939 et le 1^{er} décembre 1950, l'extrait
de naissance de moins de trois mois de date;

c) antérieurement au 1^{er} juillet 1939, l'extrait de nais-
sance de moins de trois mois de date.

— Et en plus de cette pièce, l'extrait d'acte de mariage de
moins de trois de date également.

3° **Veuve** : l'extrait d'acte de naissance de moins de trois
mois de date mentionnant le mariage.

En plus de cette pièce, l'extrait d'acte de décès du mari,
portant indication du mariage, ou l'extrait d'acte de nais-
sance du mari portant mention du mariage et du décès, ou
livret de famille mentionnant le décès.

A l'appui d'une demande de carte d'identité formulée pour
un enfant doit être annexé :

- l'extrait d'acte de naissance;
- ou le livret de famille des parents si le mariage a été
contracté postérieurement au 1^{er} décembre 1950;
- autorisation paternelle.

Garage LE GOFF

Station SAINT-PAUL

« AN T A R »

MECANIQUE GENERALE - DEPANNAGES
VOITURES NEUVES ET OCCASIONS
Toutes marques

52, rue A.-Briand - REZÉ - tél. : 75-67-54

DÉTAILLANTS - HOTELIERS - RESTAURATEURS
Approvisionnez-vous au

LIBRE-SERVICE DE GROS DE MONSELET

28 bis, rue Gabriel-Luneau — NANTES

Siège social : Sté P. FOULONNEAU et C^{ie} - REZÉ

Remarques :

a) Les citoyens français nés en Algérie, Tunisie, Maroc, qui
ne peuvent obtenir d'extrait d'acte de naissance, mariage ou
décès, obtiendront sur présentation du livret de famille des
fiches individuelles ou familiales d'état-civil qui, jointes à leur
demande, suppléent aux extraits.

b) Les sujets devenus Français par naturalisation doivent
produire la copie certifiée conforme de leur décret de naturali-
sation et leur acte de naissance, qui, sur demande leur sera
délivré par le « Ministère de la Santé Publique et de la Popu-
lation », 9, rue de Lowendal, à Paris 7^e.

Le dossier ainsi constitué devra être déposé par vos soins au
Commissariat de Police.

LE PASSEPORT

Le passeport est délivré en France pour une durée de trois
ans par le Préfet du département.

Les demandeurs devront s'adresser, tout d'abord, à la
mairie de leur résidence pour la constitution du dossier
(ou au commissariat de police pour les villes importantes).

Ce dossier comprendra :

- l'ancien passeport s'il s'agit d'un renouvellement;
- l'imprimé de demande fourni par l'administration;
- deux photographies (4 x 4 cm) de face et sans chapeau;
- un timbre fiscal de 32 F (ou mandat-lettre de 32 F);
- justification d'identité et de la nationalité;
- autorisation paternelle pour les enfants mineurs, présen-
ter soit le récépissé de recensement, soit un certificat
de position militaire délivré par le directeur de recrute-
ment s'ils ont déjà passé le conseil de révision.

a) postérieurement au 1^{er} décembre 1960, votre livret de
famille;

b) antérieurement au 1^{er} décembre 1950, votre extrait de
naissance ou votre extrait de mariage l'un et l'autre à deman-
der soit à votre lieu de naissance, soit à votre lieu de
mariage (l'extrait de mariage coûte 1,50 + 0,30 F).

SI VOUS ETES UNE FEMME :

1° **Célibataire** : l'extrait de naissance de moins de trois
mois de date, l'autorisation paternelle pour les mineures.

2° **Mariée** :

a) postérieurement au 1^{er} décembre 1950, le livre de
famille;

D'une manière générale, le passeport n'est pas valable
tant qu'il n'a pas reçu le visa consulaire d'entrée ou de
transit du pays étranger de séjour ou de transit.



HOTEL

DU CHEVAL BLANC

RESTAURANT

50, rue Thiers - REZÉ-LÈS-NANTES
Tél. : 75-65-07

Cuisine soignée faite par le patron
PRIX FIXE ET A LA CARTE

CHAMBRES CONFORTABLES GARAGE

TOUTES VOLAILLES

MAISON LEFEUVRE

BEURRE - ET ŒUFS - CHARCUTERIE

7. rue Thiers. 7

PONT-ROUSSEAU - REZÉ — Téléph. : 73-37-60



Toutefois, aucun visa d'entrée ou de transit n'est exigé des Français pour les pays ci-après : Allemagne Fédérale, Andorre, Autriche, Belgique, Chili, Cuba, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne et Antilles britanniques, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Saint-Marin, Suède, Suisse.

AUTORISATION DE PASSAGE DE LA FRONTIERE POUR LES MINEURS

Les enfants mineurs désirant se rendre à l'étranger soit en groupe, soit seuls ou accompagnés d'une personne autre que leurs parents ou tuteurs, devront produire, en plus de de la carte d'identité ou éventuellement du passeport, une autorisation de sortie du territoire à la frontière signée de leurs parents et du maire.

Cet imprimé est également fourni par la mairie.

POUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE PIÈCES A PRODUIRE

Avant d'examiner les diverses formalités qui président à la délivrance d'un permis de conduire, précisons tout d'abord les catégories de permis que l'on peut solliciter.

Catégorie A : Est réservée aux motocyclettes avec ou sans side-car.

Catégorie A1 : Aux vélomoteurs et à tous autres véhicules dont la cylindrée est de 50 cm³ sans excéder 125 cm³.

Catégorie B : Véhicules automobiles de moins de dix places affectés au transport de personnes (tourisme).

Catégorie C : Véhicules de transport de marchandises ou de matériel et dont le poids total autorisé en charge 3 500 kg et pouvant être attelés d'une remorque de poids total n'excédant pas 750 kg.

Catégorie D : Véhicules de transport en commun de plus de huit personnes en plus du conducteur et pouvant être attelés d'une remorque dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 750 kg.

Catégorie E : Véhicules automobiles d'une des catégories B, C ou D, attelés d'une remorque dont le poids total autorisé en charge excède 750 kg.

Catégorie F : Véhicules des catégories A, A1 et B, aménagés pour et conduits par des infirmes.

L'âge minimum des candidats aux divers permis est de 18 ans pour les catégories B, C, F.

De 21 ans pour la catégorie D.

Ajoutons que le candidat devra être parfaitement au courant de la conduite du véhicule et connaître parfaitement le Code de la route.

Ancien Garage ROUÉ — ELECTRICITÉ - MÉCANIQUE

M. BALZER — Station AZUR

181, route des Sorinières — REZÉ — Tél. : 26

Coiffures

Germaine SICRE

9, place Sépard

PONT-ROUSSEAU-LÈS-NANTES

Tél. 75-64-06

PIÈCES A PRODUIRE POUR MUTATION DE CARTES GRISES

a) Dans le même département :

1° Une demande établie sur un imprimé « Annexe 1 » complètement et très exactement garnie par le nouveau propriétaire du véhicule.

2° L'ancienne carte grise.

3° Un certificat du vendeur titulaire de l'ancienne carte grise indiquant les nom, prénoms, profession et domicile de l'acquéreur, reproduisant les indications portées sur cette carte grise et certifiant que le véhicule est resté conforme à son dernier procès verbal de réception ou au certificat de conformité.

4° Un mandat-lettre délivré par la poste, représentant le prix de la carte grise suivant le barème (les barèmes changeant, consulter la mairie).

5° Une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur.

b) En cas de changement de département :

6° Dans le cas de changement de domicile du propriétaire du véhicule, celui-ci devra faire immatriculer sa voiture dans le département de sa nouvelle résidence.

Le certificat demandé au paragraphe 3 sera remplacé par une déclaration sur l'honneur attestant que l'intéressé est bien domicilié à l'adresse indiquée.

7° Si la carte grise à échanger émane d'un autre département, il y a lieu de produire une attestation de la Préfecture de ce département indiquant si le véhicule a fait ou non l'objet d'une déclaration de créance gagée.

Cette attestation doit être demandée sur un imprimé spécial à la Préfecture d'origine, et elle est payante. Alors que si c'est le propriétaire qui change de département avec sa voiture, l'attestation est gratuite.

INSCRIPTION AU FICHER DE LA POPULATION

Il est recommandé aux nouveaux habitants de REZÉ-LÈS-NANTES, de vouloir bien se présenter dès leur arrivée à REZÉ-LÈS-NANTES aux services administratifs de la mairie, munis de leur livret de famille ou de pièces d'identité, en vue de leur inscription au Fichier de la Population.

Il est rappelé que cette inscription n'équivaut pas obligatoirement à l'inscription sur les listes électorales, cette dernière ne pouvant être faite que pendant une période déterminée par arrêté ministériel. En règle générale, cette période est ouverte en fin d'année.

Entreprise de Maçonnerie - Ciment armé - Carrelage

MARCEL CHARRIER

41, rue de la Butte-de-Praud — REZÉ (L.-A.)

R. M. 1187

C.C.P. Nantes 524.17



SIMCA SUD-LOIRE
Ets BLAIN et Cie

Concessionnaires

102, rue E.-Sauvestre

REZÉ-LÈS-NANTES - Tél. 73-41-92

Tôlerie - Peinture - Mécanique
Pièces détachées
Station-Service dépannage

automarché
Occasion SIMCA

Paul Grandjouan

TOUS TRANSPORTS ET DÉMÉNAGEMENTS

COLLECTE ET ÉVACUATION DES RÉSIDUS MÉNAGERS URBAINS

Téléphone : 75-68-48 Nantes

FUMISTERIE INDUSTRIELLE
DE L'OUEST

Maçonnerie - Béton armé

est à votre disposition pour
la construction de votre maison

2, rue Eugène-Chartier — REZÉ

Tél. : 71-55-32

S. O. P. H. E. C.

2, rue Eugène-Chartier — REZÉ

Tél. : 71-55-32

MATÉRIELS ET TECHNIQUES
MODERNES

POUR LE CHAUFFAGE CENTRAL

CONTROLE ET MISE AU POINT
DES INSTALLATIONS

TOUS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

FABRIQUE

FIBRO-CIMENT
FER A BETON
FAIENCE
CLOTURES
PREFABRIQUEES
TUYAUX CIMENT
PRODUITS
TERRE CUITE
PLANCHERS P.P.B.
ONDULINE
ETC... ETC...



D'AGGLOMÉRÉS

une
seule
adresse...

S.R.M.A.

AVENUE DE LATTRE-DE TASSIGNY

44 - REZÉ - TÉL. : 71.71.68

REZÉ-SAINT-PAUL

EN COURS DE CONSTRUCTION

Appartements 2, 3, 4, 5 pièces principales tout confort
Moquettes dans les chambres - Garages et parkings

PRIX FERMES ET DÉFINITIFS
PRIME ET PRÊT DU CRÉDIT FONCIER SUR 20 ANS
PRÊT FAMILIAL COMPLÉMENTAIRE

S.O.C.O.G.I.

Constructeur - Promoteur

13, rue de la Fosse

N A N T E S

Téléph. : 71-37-95